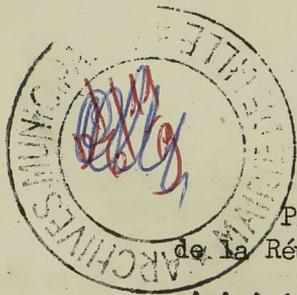


Mairie de Lille
4ème Division
3ème Bureau
CAISSE DES ECOLES



Procès - Verbal
de la Réunion du 24 Avril 1959

Les Membres du Comité de la Caisse des Ecoles se sont réunis à l'Hôtel de Ville, le Vendredi 24 Avril 1959, à 18 H. 15, sous la présidence de Mme LEMPEREUR, Adjoint au Maire .

Etaient présents : Mme LEMPEREUR, Adjoint au Maire, Présidente de la Caisse des Ecoles,
M.M. BECUWE, BLANDEL, CAMELOT, CHEYSSAC,
Mme. COIBA,
M. DECOTTIGNIES,
Mmes. DEFLINE, DEFRANCE,
M.M. DERIEPPE, GODINOT, LANDREA, LEVY, MINNE, MOULINS, SOULIE,
VANDENHENDE,
Mme. VANNEUFVILLE.

Excusés : M.M. ARNOULD, BROUX, CAILLIAU,
Mme. COLAS,
Melle. DESHAYES,
M.M. HERMEZ, QUIQUAMPOIX, TYTGAT, VERNET, VISTE, LUBREZ.

Installation du Comité

Mme LEMPEREUR souhaite la bienvenue et déclare installés dans leurs fonctions Mmes DEFLINE, DEFRANCE, VANNEUFVILLE, M. LUBREZ, membres désignés par l'Administration Municipale et M. CHEYSSAC, Inspecteur Primaire, récemment nommé dans notre Ville. Elle se félicite du rétablissement de M. SOULIE qui a repris place parmi ses Collègues.

La Présidente espère pouvoir compter sur la collaboration étroite de tous les Membres du Comité pour mener à bien la gestion de la Caisse des Ecoles, dans un esprit de compréhension et de bonne volonté, dans l'intérêt des oeuvres qui s'y rattachent et pour le mieux être de l'enfance.

Formation du Bureau, des Commissions et désignation des Délégués aux Restaurants Scolaires.

Constitution du Bureau.-

Le Bureau est formé comme suit :

.....

PRESIDENT : Mme LEMPEREUR , Adjoint au Maire, Délégué.
VICE-PRESIDENTS : M.M. BROUX, MOULINS, VANDENHENDE
SECRETARE GENERAL : M. CAILLIAU
TRESORIER, Monsieur le Trésorier Principal de la Ville de Lille.
SECRETAIRES ADJOINTS : M. GODINOT, Mme VANNEUFVILLE.

COMMISSIONS

FINANCES : M.M. BROUX, CAILLIAU, CAMELOT, Mme COIBA, M. DERIEPPE, LEVY,
MINNE, MOULINS, VERNET, VISTE.
DENREES : M.M. BROUX, CAILLIAU, Mmes COIBA, DEFLINE,
M.M. GODINOT, LANDREA, MINNE, SOULIE, TYTGAT.
VETEMENTS: M.M. BLANDEL Mme COLAS, M.M. DECOTTIGNIES,
Mmes. DEFLINE, DEFRANCE, M. GODINOT,
Mme. VANNEUFVILLE, M. VERNET.
COLONIES : M.M. BROUX, CAMELOT, DECOTTIGNIES, DERIEPPE, Mme. COIBA,
M.M. SOULIE, TYTGAT, VANDENHENDE, VISTE.

ATTRIBUTIONS DES DELEGATIONS

Restaurants " Primaires "

André C.C.	44, rue Paul Lafargue	M.M. VISTE
Baggio	11, rue Racine	DECOTTIGNIES
Baignerie	16, rue de la Baignerie	VERNET
L. Blum	rue Léon Tolstoï	Mme. DEFRANCE
Briand	Près de l'Hôpital Calmette	DERIEPPE
Buisson	13, rue Alphonse Leroy	VANDENHENDE
Chateaubriand	2, rue Roland	CAMELOT
Dupleix	rue Eugène Jacquet	BLANDEL
Faubourg d'Arras	rue Paul Bardou	MOULINS
Faubourg de Béthune	rue Verhaeren	CAILLIAU
Fénelon	40, rue Fénelon	TYTGAT
Guillaume Tell	2, rue Guillaume Tell	CAMELOT
Isly	23, rue Fulton	CAILLIAU
Pierre Legrand	269, rue Pierre Legrand	Mme. COLAS
R. Salengro	Bd Montébello	M.M. VISTE
Vignette	7, rue Baptiste Monnoyer	BROUX
Jean Zay	rue Hippolyte Lefebvre	LANDREA

Centres Aérés 1959

Le Comité est informé que les Centres Aérés de Pâques ont fonctionné cette année du Lundi 23 Mars au Vendredi 4 Avril inclus, sauf le Samedi 28 Mars et le Lundi de Pâques.

Pour la période des Grandes Vacances, il est décidé d'ouvrir les Centres Aérés le Lundi 6 Juillet jusqu'au Samedi 5 Septembre, date fixée pour la Fête de Clôture.

La Présidente signale que le Centre Aéré de Marquette, réservé aux filles depuis plusieurs années, sera bientôt repris par le Service des Voies Navigables.

Un problème se posera pour le transfert de ce Centre qui pourra néanmoins être utilisé comme précédemment pendant les prochaines vacances scolaires.

Transport des enfants fréquentant les Centres Aérés de Pâques - Marché C.G.I.T.

Lecture est donnée de la lettre du 24 Février de la Compagnie Générale Industrielle de Transports pressentie pour le transport des enfants qui ont fréquenté les Centres Aérés durant les vacances de Pâques.

Les prix de ces services de ramassage ont été de 928,296 Frs pour les écoles Primaires et Maternelles et de 2.554 Frs pour les services spéciaux relatifs au transport des Garderies Maternelles Wicar et Ph. de Comines.

Ces prix s'entendent taxes comprises.

Le Comité décide de passer marché avec la Compagnie Générale Industrielle de Transport.

La dépense sera imputée à l'article 6 " Centres Aérés " du B.O. de 1959.

Colonies de Vacances 1959.

Désignation des Enfants.- Comme les années précédentes, l'Inspection Médicale Scolaire a été invitée à nous adresser des listes d'enfants déficients susceptibles de bénéficier d'un séjour dans nos Colonies de Vacances.

Par ailleurs, les Directeurs et Directrices d'Ecoles ont été sollicités par lettre en vue de nous signaler les élèves particulièrement méritants qui pourraient être appelés à remplacer les défailants éventuels.

Participation des Caisses d'Allocations Familiales.

La circulaire d'action sociale de la Caisse d'Allocations Familiales de Lille, dont dépend la majorité des enfants séjournant dans nos colonies de vacances n'apporte aucune modification au barème ci-dessous appliqué en 1958.

Barème de participation :

Age des Enfants au 30 Septembre 1959	Familles Imposables à la Surtaxe Progressive	Familles non Imposables à la Surtaxe Progressive
de 2 à 10 Ans	80 Frs par jour	160 Frs par jour
plus de 10 ans	100 Frs par jour	200 Frs par jour

.....

A. Brasseur	rue Porret	M.M. BLANDEL
A.Comte	10, rue de Thionville	GODINOT
Bara	3, rue Cabanis	Mme. COLAS
Bichat	3, rue Fulton	M.M. CAILLIAU
Boufflers	rue de Tournai	BROUX
Broca	rue du Commerce	DECOTTIGNIES
C. Desmoulins	256bis, Bd Victor Hugo	Mme. VANNEUFVILLE
Gounod	72, rue des Stations	Mme. DEFLINE
Gustave Nadaud	Bd Eugène Duthoit	M.M. DERIEPPE
Gutenberg	16, rue de la Baignerie	VERNET
Jardin de Fives	rue de Flers	DECOTTIGNIES
J. Aicard	rue Verhaeren	CAILLIAU
J. Bart	31, rue du Général de Wett	DERIEPPE
J.Jaurès	6, rue Guillaume Tell	CAMELOT
J.J.Rousseau	101, rue Princesse	VERNET
Jeanne Godart	rue Paul Bardou	MOULINS
Jenner	Ibis, rue Alphonse Colas	VERNET
J.Simon	172, rue du Buisson	VANDENHENDE
La Fontaine	95, rue Saint Gabriel	SOULIE
Lamennais	60, rue Léonard Danel	GODINOT
Léon Frapié	rue du Capitaine Michel	MOULINS
Lion d'Or	rue du Fg de Roubaix	VANDENHENDE
L. Blanc	91, rue G. Werniers	SOULIE
Mozart	1, Parvis Saint Michel	Mme. COIBA
Ph. de Comines	16, rue Ph. de Comines	TYTGAT
Ruault	26, rue Frédéric Mottez	BROUX
Suzanne Lacore	rue Bohin	Mme. COLAS
Victor Hugo	137, Bd Victor Hugo	M.M. DECOTTIGNIES
Wicar	Place Wicar	Mme. COIBA

.....

Cette participation est versée pour un nombre de jours compris entre 15 et 30 jours.

Les participations versées par les différentes Caisses d'Allocations Familiales et de Compensations seront reprises en " Recettes " à l'article 6 du Budget Ordinaire 1959 " Participation des Caisses d'Allocations Familiales " .

Participation des Parents

Colonies de Wormhout et de Brighton.

Cette même circulaire exige qu'un effort soit demandé à la famille et que celle-ci participe aux frais de séjour de l'enfant pour un minimum de 150 Frs par jour, étant donné qu'elle continue à percevoir les allocations familiales pour les enfants placés en colonie.

D'autre part, pour Membrey, nous avons été avisés par la Ville de Lomme que nous aurions à supporter une augmentation de l'ordre de 55 Frs par jour soit 2.060 Frs en plus, compte tenu du nombre de jours de fonctionnement de cette colonie, ce qui représente une augmentation de 17,70% sur le prix demandé jusqu'ici à la famille.

Il est indéniable que les prix de nos colonies de Wormhout et Brighton supporteront les mêmes incidences.

En conséquence, le Comité décide d'appliquer le barème ci-après :

- gratuité aux familles dont les ressources sont inférieures à 24.000 Frs par mois.
- 200 Frs par jour pour les familles non imposées à la surtaxe progressive mais dont les ressources sont supérieures à 24.000 Frs
- 265 Frs par jour pour les familles imposées à cette surtaxe.

Il est entendu que les cas particulièrement pénibles seront examinés avec le maximum de bienveillance.

Ces participations seront reprises en " Recettes " à l'article 5 du Budget Ordinaire 1959 " Participation des Parents : Colonies de Vacances " .

Colonie de Membrey.

Le Comité décide d'appliquer le barème suivant pour les enfants devant séjourner à la Colonie de Membrey (Hte Saône) :

- a) Familles non imposées à la surtaxe progressive 13.700 Frs
- b) Familles imposées " " " 15.400 Frs

Les séjours étant de 34 jours, les parents auront la possibilité de régler les frais en trois fractions qui seront de : 5.000 , 4.700 et 4.000 Frs pour les familles non imposées et de : . . . 5.000 , 5.400 et 5.000 Frs pour les familles imposées, ces sommes étant perçues respectivement lors de l'inscription de l'enfant, au moment de la visite médicale et lors du retour de l'enfant; étant entendu que les intéressés accompliront eux-mêmes les démarches nécessaires

auprès des Caisses d' A.F. AUXquelles ils sont affiliés afin de percevoir aux lieu et place de la Caisse des Ecoles le montant des participations aux frais de séjour accordées par elles.

Toutefois, pour les enfants d'agents municipaux dont l'indice net de traitement est inférieur à 300, les prix ci-dessus seront ramenés à :

10.400 Fr pour les non imposés à la surtaxe progressive (13.700 - 30 x 110 = 10.400)

12.100 Fr pour les imposés à la surtaxe progressive (15.400 - 30 x 110 = 12.100)

Les recettes dont il s'agit seront recouvrées à l'article 5 du B.O. 1959 " Participation des parents - Colonies de Vacances ".

Ouverture des Colonies et durée des séjours.

Se référant aux modalités du calendrier scolaire pour l'année 1959, le Comité décide de fixer comme suit les dates des séjours dans nos colonies de vacances.

Colonie de Wormhout

- 1° - Garçons de 10 à 14 ans : du Mercredi 1er Juillet au Mercredi 22 Juillet (22 jours)
- 2°) Garçons et Filles de 8 à 10 ans : du Mercredi 22 Juillet au Mercredi 12 Août (22 jours)
- 3°) Filles de 10 à 14 ans - du Mercredi 12 Août au Mercredi 2 Septembre (22 jours)

Le rassemblement est fixé à 8 H. 15, Ecole Récamier, rue Frédéric Mottez
Départ par autocar dès l'appel terminé. Retour : arrivée à Lille vers 16 H. 30
Les parents reprennent les enfants au même endroit.

Colonie de Brighton - Cayeux.

- 1° - Pour Garçons et Filles de 8 à 10 ans : du Vendredi 3 Juillet au Vendredi 24 Juillet (22 jours)
- 2° - Pour Filles de 10 à 14 ans : du Vendredi 24 Juillet au Vendredi 14 Août (22 jours)
- 3° - Pour Garçons de 10 à 14 ans : du Vendredi 14 Août au Vendredi 4 Septembre (22 jours)

Le rassemblement est fixé à 6 H. 30, Ecole Récamier, rue Frédéric Mottez.
Départ par autocar dès l'appel terminé. Retour : arrivée à Lille vers 19 heures.
Les Parents reprennent les enfants au même endroit.

Colonie de Membrey

- 1° - Garçons de 11 à 14 ans : du Lundi 29 Juin au Samedi 1er Août (34 jours)
- 2° - Filles de 6 à 14 ans et Petits Garçons de 6 à 10 ans : du Lundi 3 Août au Samedi 5 Septembre (34 jours)

Le rassemblement est fixé à 5 H., Ecole Récamier, rue Frédéric Mottez
Départ par autocar dès l'appel terminé. Retour + les parents reprennent les enfants au même endroit. (l'horaire probable paraîtra dans la presse)

Mme LEMPEREUR donne connaissance du nombre d'enfants inscrits pour un séjour dans nos différentes colonies.

Elle communique à M. MINNE le résultats des pourparlers engagés quant à l'agrandissement de notre colonie de Brighton.

Personnel temporaire de Service.

Le décret du 13 Octobre 1948, qui exigeait une demande de dérogation pour le recrutement du personnel auxiliaire, ayant été abrogé par celui du 20 Mai 1955 le Comité autorise le service à procéder, en temps utile, au recrutement du personnel suivant :

Centres Aérés de Pâques

Surveillants 200

Grandes Vacances

Surveillants 200

Surveillants de Colonies :

Wormhout 21 + I Directeur

Brighton-Cayeux 8 + I Directeur

Personnel de Cuisine

Centres Aérés : Cuisinières 2

Aides-Cuisinières 30

Colonies de :

Wormhout (I Cuisinière + 18 Aides) . . 19

Brighton-Cayeux :

I Cuisinière + 7 Aides) . . 8

En ce qui concerne les Colonies et Centres Aérés Grandes Vacances, l'embauchage se fera dans la période comprise entre le 1er Juin et le 30 Septembre.

La dépense sera imputée aux articles respectifs Centres Aérés et Colonies, du B.O. de 1959.

Inventaire Magasin au 31 Décembre 1958.

Le Comité émet un avis favorable au compte " Matières " arrêté au 31 Décembre 1958 présenté par le Chef Magasinier.

Colonie de Vacances de Wormhout - Inventaire au 31 Décembre 1958.

Le Comité émet un avis favorable au compte " Marchandises en magasin " au 31^Décembre 1958, présenté par le Régisseur Econome.

.

Menu Spécial - Fête du Travail

A l'occasion de la Fête du Travail, un menu spécial sera servi le Mercredi 29 Avril aux enfants fréquentant régulièrement les restaurants scolaires.

Le menu suivant est adopté :

Hors d'oeuvres : Sardine - Pommes à l'huile

Boeuf à la casserole

Petits pois - Pommes vapeur

Crème au chocolat

Madeleine

Pain et Bière

- Séance levée à 20 Heures -

Le Chef de Bureau,

L. BARBOT.

La Présidente
de la Caisse des Ecoles,

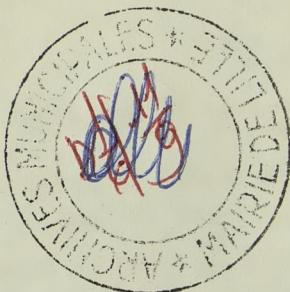
R. LEMPEREUR.

MAIRIE DE LILLE

4ème Division

3ème Bureau

CAISSE DES ECOLES



C.A. 4/34

Procès-verbal
de la Réunion du 9 Juin 1959

---:---:---:---:---:---:---:---:---:---

Les Membres du Comité de la Caisse des Ecoles se sont réunis à l'hotel de Ville la Mardi 9 Juin 1959 à 18 Heures 30, sous la Présidence de Mme LEMPEREUR, Adjoint au Maire.

Etaient présents : Mme LEMPEREUR, Adjoint au Maire, Présidente de la Caisse des Ecoles.

M.M. BLANDEL, BROUX, CAILLIAU, CAMELOT.
Mmes COIRA, COLAS.
M. DECOTTIGNIES.
Mme DEFRANCE.
M.M. DERIEPPE, GODINOT, LANDREA, MOULINS, SOULIE,
TYTGAT, VANDENHENDE.
Mme VANNEUFVILLE.
M.M. VERNET, VISTE.

Excusés : M.M. BECUWE, ARNOULD, CHEYSSAC.
Mme DEFLINE, Melle DESHAYES.
M.M. HERMEZ, LEVY, LUBREZ, MINNE, QUICAMPOIX.

Procès-verbal de la Réunion du 24 Avril 1959.

Le procès-verbal de la Réunion du 24 Avril 1959 est adopté sans observation.

Rapport de la Commission des Denrées du 19 Mai 1959

La Commission des Denrées s'est réunie le Mardi 19 Mai 1959 à 15 H. 30, sous la présidence de Mme LEMPEREUR, Adjoint au Maire.

Etaient présents : Mme LEMPEREUR, Adjoint au Maire, Présidente
Mr BROUX, Adjoint au Maire
Mmes COLBA, DEFLINE
M.M. CAILLIAU, GODINOT, SOULIE, TYTGAT.

Excusés : M.M. LANDREA, MINNE.

La Commission procède à l'adjudication des Denrées nécessaires aux Restaurants Scolaires, Centres Aérés, Garderies d'enfants et Colonies de Vacances pour la période du 1er Juillet au 31 Décembre 1959 et des bonbons et des gaufres qui seront distribués à l'occasion de la Fête de Clôture des Centres Aérés.

167 commerçants ont été consultés, 68 ont soumissionné.

1er Lot - Viande fraîche.-

3 négociants en viande ont soumissionné :

- a) M.M. M. et R. DEKYTSPOTTER au prix de 418 Frs le kg, prix publié à la côte officielle du Marché de la Villette le 11 Mai 1959, Boeuf de 1ère qualité, toutes taxes comprises. Ce prix est susceptible de révision, suivant les fluctuations du Marché, soit à la hausse, soit à la baisse, en fonction de la côte officielle des prix.
- b) M. LEMAIRE Jean, au prix de 436 Frs le kg, toutes taxes comprises.
- c) S.A.R.L. Jean CABY et C^{ie} au prix de 437 Frs le kg, taxe unique comprise.

M.M. M. et R. DEKYTSPOTTER sont déclarés adjudicataires.

2ème Lot - Graisse pour friture.-

3 soumissionnaires :

- a) M.M. M. et R. DEKYTSPOTTER qui offrent de la graisse pour friture (boeuf et porc) à 98 Frs le Kg.
- b) S.A.R.L. Jean CABY et C^{ie}, à 154 le kg.
- c) Les Etablissements DECRAMER, LEQUENNE et C^{ie} à 140 Frs le kg.

M.M. M. et R. DEKYTSPOTTER sont déclarés adjudicataires.

.....

3ème Lot - Saindoux.-

4 propositions des maisons suivantes qui offrent :

- a) M.M. M. et R. DEKYTSPOTTER du saindoux à 250 Frs le kg
- b) Etablissements DECRAMER ,LEQUENNE et C^{ie} du saindoux à 215 Frs le kg
- c) Société SAMAGRA " à 232 Frs le kg
- d) SA.R.L. Jean CABY et C^{ie} " à 237 Frs 60 le kg

Les Etablissements DECRAMER LEQUENNE et C^{ie} sont déclarés adjudicataires.

4ème Lot - Margarine.-

7 propositions des maisons ci-après qui offrent :

- a) Etablissements SOBEAL de la Margarine "DIANE" à 238 Frs 80 le kg
- b) A.MAILLARD et c^{ie} "PIONA" à 220 Frs le kg
- c) P. DUMORTIER Frères S.A. à 200 Frs le kg
- d) Société ASTRA "PLANTA" à 372 Frs le kg
et "OTA" à 245 Frs le kg
- e) Société Auguste PELLERIN "LE COQ" à 239 Frs le kg
- f) F. LEVEUGLE "ALMA" à 229 Frs le kg
- g) Société SAMAGRA "Alma" à 234 Frs 50 le kg

Les Etablissements P. DUMORTIER Frères S.A. sont déclarés adjudicataires.

5ème Lot - Poisson Congelé.-

4 soumissionnaires qui offrent :

- a) Sté Ame IMPOINORD, des filets de saumon (265Frs) Cabillaud (295 Frs)
églefins (305 Frs) Merlan (310 Frs)
congelés sans peau, au prix moyen de 293 Frs 75 le kg.
- b) Sté FRAISGEL des filets de saumon (265 Frs) cabillaud (275 Frs)
églefins (285 Frs) merlan (295 Frs)
Congelés sans peau, au prix moyen de 280 Frs le kg.
- c) MALFROY Victor, des filets de saumon (248 Frs) cabillaud (278 Frs)
églefins (284 Frs)
Congelés sans peau, au prix moyen de 270 Frs le kg.
- d) Ets SOUFFLET Père et Fils, des filets de Saumon (230 Frs) Cabillaud (255 Frs)
(260 Frs)
Cogelés sans peau au prix moyen de 250 Frs le Kg.
Les Ets SOUFFLET Père et Fils sont déclarés adjudicataires.

6ème Lot - Sardines à l'huile.-

2 propositions déposées par :

- a) P.E. TANGHE pour des sardines boîte 1/3 "Caravelle" à 172 Frs la boîte.

b) F. LEVEUGLE pour des boîtes :

I/4 Club Sardinelle Sandal à	62 Frs
4/4 Macalons à	410 Frs
3/I Domination à	I.200 Frs

La commission retient l'offre de la maison P.E. TANGHE qui s'avère la plus intéressante.

7ème Lot - Denrées-Epiceries.-

La maison VANDERVLIIET Léon, seule soumissionnaire, livrera les denrées nécessaires aux conditions ci-dessous.

Désignation des denrées :

Riz Camargue, genre Piémont	118 Frs le kg
Pâtes alimentaires pure semoule de blé dur pâtes courantes "Bertrand"	113 Frs le kg
Sel blanc fin	22 Frs le kg
Huile de table Alba Lesieur, en litres	232 Frs le litre
Vinaigre 7° en litres	59 Frs le litre
Conserves de tomates (I kg	175 Frs la boîte
(0,500	95 Frs la boîte
(0,200	39 Frs la boîte
Petits pois fins (0,500	97 Frs la boîte
(I kg	172 Frs la boîte
Sucre cristallisé	94 Frs le kg

8ème Lot - Fromage de Gruyère.-

5 soumissionnaires qui offrent

a) S.A. WOESSENS Frère, du fromage de gruyère provenance Doubron, Saône et Loire	464 Frs le kg
b) Sté DESCAMPS Frère, provenance Est	420 Frs le kg
c) VANDERVLIIET Léon	413 Frs le kg
d) S.A.R.L. DE JONCKHERRE et C ^{ie} marque "Capitale" origine Doubs	490 Frs le kg
"Primadon" Comté à défaut	420 Frs le kg
Sans marque, origine Doubs	390 Frs le kg
Provenance Est Central	430 Frs le kg
e) ET ^{ts} H. GERVAIX, du fromage de gruyère pour le couteau	430 Frs le kg
pour la rape	390 Frs le kg

La commission tenant compte de la qualité des échantillons fournis retient l'offre des Ets GERVAIX, qui fournira du fromage de gruyère pour la rape à 390 Frs le kg.

9ème Lot - Fromages frais (format $\frac{1}{2}$ suisse)

3 propositions des maisons :

- a) S.A. WOESSENS Frère, 40% de matières grasses à 95,25 l'unité
- b) Laiterie Coopérative de la Vallée de l'Yser à 86 Fr la boîte de 12
- c) Ets H. GERVAIX à 88 Fr la boîte de 12

Tenant compte de la qualité des échantillons présentés la commission accorde la préférence aux Ets H. GERVAIX qui sont déclarés adjudicataires.

10ème Lot - Pommes de terre.-

2 offres ont été déposées :

- a) DROULEZ-DENNEULIN avec rabais de 14,75% sur le cours maximum des Halles.
- b) VAN DEN HENDE René avec rabais de 12,80% sur le cours maximum des Halles.

La commission retient l'offre de la maison DROULEZ-DENNEULIN qui est déclarée adjudicataire.

11ème Lot - Légumes frais.-

Seule soumissionnaire la maison DROULEZ-DENNEULIN, qui offre des légumes frais avec un rabais de 5,25% sur le cours maximum des Halles, est déclarée adjudicataire.

12ème Lot- Lait concentré non sucré.-

4 propositions déposées :

- a) Sté FRANCE LAIT qui offre du lait concentré non sucré à 3.264 Frs le carton de 48 boîtes;
- b) C^{ie} Générale du Lait (Mont Blanc) à 75 Frs la boîte (3.600Frs)
- c) S.O.P.A.D. (Nestlé) à 3.720 Frs la caisse de 48 boîtes
- d) Lait Gloria S.A. à 3.600 Frs la caisse de 48 boîtes.

La Société FRANCE LAIT est déclarée adjudicataire.

13ème Lot - Pain.-

Seule soumissionnaire la Sté Anon l'INDEPENDANTE est déclarée adjudicataire.

Elle consent un rabais de 4Frs 25 au kg de pain.

14ème Lot - Bière.-

La "BRASSERIE DE MONS EN BAROEUL" seule soumissionnaire, livrera la bière en fut 396 "Bock Cristal" à 29Frs70 le litre.

DISTRIBUTION DE BONBONS ET GAUFRES A L'OCCASION DE LA FETE DE CLOTURE DES CENTRES
AERES 1959.

Des propositions ont été faites :

1^o pour les bonbons, par les maisons :

- a) MARLY, pour assortiment sous cellophane à 28 Frs le sachet de 100 grs
- b) GEANT GOURMET, pour un mélange Toffés et Fourrés à 38 Frs le sachet de 100 grs
- c) FEMINA, pour un mélange sous cellophane à 27Frs50 le sachet de 100 grs
- d) LA PIE QUI CHANTE, pour un assortiment sous sachets Thermo-soudés à 40 Frs le sachet de 100 grs.
- e) PRUVOST Fils et Cie, pour un assortiment sucre cuit à 35 Frs le sachet et divers assortiments enveloppés de 44 à 53 Frs le sachet de 100 grs;
- f) Société UNIMEL pour 2 mélanges enveloppés à 35 et 36 Frs le sachet de 100 grs.

2^o pour les nonnettes ou gaufres, par les maisons :

- a) PHILBEE, pour des rouleaux de 3 nonnettes fourrées confiture à 42 Frs le rouleau.
- b) PRODUITS RITA, pour des paquets de 3 gaufres fourrées emballés sous étain au prix de 25 Frs le paquet.

Compte tenu des prix et de la qualité, la Commission retient les offres des maisons :

FEMINA, pour la fourniture de bonbons enveloppés, mélange assorti, en sachets cellophane de 100 grs, à 27Frs50 le sachet.

PRODUITS RITA, pour la fourniture de gaufres fourrées au prix de 25 Frs le paquet de 3 gaufres.

COLONIE DE VACANCES DE WORMHOUT.

La Commission prend connaissance des offres des maisons :

- M. et R. DEKYTSPOTTER et VANHOUCHE pour la fourniture de viande, saindoux et graisse pour friture.
- DEJONGHE-ALLAËYS, pour les livraisons de pain.
- M. et R. DEKYTSPOTTER, André PISSONNIER, Jean BOURDON, pour les fruits et légumes frais.
- LAITERIE COOPERATIVE DE LA VALLEE DE L'YSER, Ignace FRANCOIS, pour les fromages.
- Société ASTRA, pour de la Margarine.

Après examen de ces propositions, elle retient les soumissions des Maisons :

- M. et R. DEKYTSPOTTER, pour les viandes, saindoux et graisse pour friture.
- DEJONGHE-ALLAËYS, pour le pain.
- Jean BOURDON, pour les fruits et Légumes frais.
- LAITERIE COOPERATIVE DE LA VALLEE DE L'YSER, pour les fromages.

Elle décide que les eaux minérales et la bière seront demandées comme précédemment à la Société les COOPERATEURS, ainsi que le fromage de gruyère.

L'essentiel des Denrées nécessaires continuant à être fourni par les adjudicataires

des Restaurants Scolaires. Le poisson sera ercherché sur place ou dans la région par le Régisseur Econome qui s'assurera des cours officiels pratiqués sur les Halles et marchés.

OFFRE DE FOURNITURE DE VILANDE CONGELEE (Steacks de boeuf et Blanquette de veau) AUX RESTAURANTS SCOLAIRES ET CENTRES AERES.

La Présidente donne lecture de 2 lettres de la Société "Les Eleveurs Vendéens" qui offrent :

- a) pour la période du 2ème Semestre 1959, des Steacks de boeuf en 80 grs au prix de 52 Frs net, toutes taxes comprises, rendu franco (condition sans changement sur le précédent semestre).
- b) de la blanquette de veau sans os, en paquet de 2 Kgs ou de 10 Kgs à 560 Frs le Kg marchandise rendue franco, toutes taxes comprises.

Le menu du Lundi préparé avec les Steacks de boeuf donne satisfaction aux enfants, la Commission propose de reconduire cette livraison pour le 2ème semestre.

Elle propose également de servir de la blanquette de veau, l'essai déterminera l'application d'un menu correspondant.

Ces deux plats de viande pourront éventuellement être servis à la Colonie de WORMHOUT pendant les prochaines vacances.

- Séance levée à 17 Heures 45 -

.....
- adopté -

RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES DU 9 JUIN 1959.

La Commission des Finances s'est réunie le Mardi 9 Juin 1959 à 18 heures, sous la Présidence de Mme LEMPEREUR, Adjoint au Maire;

Etaient présents : Mme LEMPEREUR, Adjoint au Maire, Présidente,
M.M. BROUX, CAILLIAU, CAMELOT,
Mme COIBA,
M.M. DERIEPPE, MOULINS, VERNET, VISTE,

Excusés : M.M. LEVY, MINNE.

Vérification de la Comptabilité :

La Commission procède à l'examen et au pointage de toutes les pièces comptables.
du 1er Janvier 1959 au 26 Mars 1959 (exercice 1958)
du 1er Janvier 1959 au 30 Mai 1959 (exercice 1959)

Elle reconnaît l'exactitude de chaque opération et la bonne tenue des livres.

Situation Financière :

Il est donné connaissance de la situation financière au 30 Mai 1959.

.....

Le montant des recettes et avances sur	
Subvention s'élève à.....	56.809.490
Celui des dépenses à.....	49.483.471
Soit un excédent de	<u>7.326.019</u>

EXAMEN DU COMPTE DE GESTION ET DU COMPTE ADMINISTRATIF.

Le compte de gestion (exercice 1958) est présenté par Monsieur le Trésorier Principal, Trésorier de la Caisse des Ecoles.

Avis favorable de la Commission.

Le compte administratif de l'exercice 1958 est présenté par Madamela Présidente de la Caisse des Ecoles.

Il ressort un excédent de recettes à reporter au Budget supplémentaire de 1959 s'élevant à : 406.814 Frs.

Avis favorable de la Commission.

.....
La Présidente s'étant retirée, le Comité examine et approuve le compte de gestion et le compte Administratif de l'année 1958.

Séance levée à 18 Heures 15

.....
- adopté -

RAPPORT DE LA COMMISSION DES COLONIES DU 9 JUIN 1959.

Les Membres de la Commission des Colonies se sont réunis le Mardi 9 Juin 1959 à 18 Heures 15 sous la Présidence de Mme LEMPEREUR, Adjoint au Maire.

Etaient présents : Mme LEMPEREUR, Adjoint au Maire, Présidente,
M.M. BROUX, CAMELOT, DECOTTIGNIES, DERIEPPE,
Mme COIBA,
M.M. SOULIE, TYTGAT, VANDENHENDE, VISTE.

Instructions des services Départementaux de la Jeunesse et des Sports.

Il est donné connaissance des éléments essentiels des instructions reçues des Services Départementaux de la Jeunesse et des Sports, concernant l'organisation des Colonies de Vacances en 1959.

Le prix de journée moyen départemental a été fixé cette année à 540 Frs au lieu de 490 Frs en 1958, soit une augmentation de 50 Frs. Ce prix est calculé en fonction des trois postes de dépenses suivants :

- dépenses alimentaires - y compris la cuisson
- dépenses d'ordre éducatif
- rémunération du personnel d'encadrement et de service, y compris les charges sociales.

Aucune autre modification n'est à signaler dans la circulaire reçue.

VISITES MEDICALES D'INCORPORATION - WORMHOUT

La Commission propose que les visites médicales d'incorporation à la Colonie de Vacances de Wormhout soient pratiquées par M. le Docteur DELVILLE Fernand moyennant une indemnité de 100 Frs par visite.

A cet effet, M. le Docteur DELVILLE présentera, lors de la clôture de la Colonie, un mémoire faisant apparaître le nombre de visites effectuées pendant les différents séjours.

Cette dépense sera imputée à l'article 7 du Budget Ordinaire 1959 "Colonie de Vacances de Wormhout".

TRANSPORT DES ENFANTS.

En vue du transport des enfants devant accomplir un séjour dans nos Colonies 13 Entreprises ont été invitées à nous soumettre leurs conditions.

6 ont répondu, les Maisons :

- A. DELVALLEZ,
- DEREMAUX et Cie,
- Mutuelle Touristique du Nord,
- LESEUTE - TRAINEL,
- Maurice DUBUS,
- MOLLE,

Après examen de ces offres, la Commission retient celle de la "Mutuelle Touristique du Nord", 63, rue des Arts à Roubaix, qui s'avère la plus intéressante.

PERSONNEL DE SURVEILLANCE - INDEMNITE

En 1958, le personnel de surveillance appartenant ou non au corps Enseignant, a été rémunéré suivant les taux fixés par l'arrêté interministériel du 10 Juin 1954.

.....

Le Chef du 4ème Bureau de la 4ème Division, chargé du recrutement du personnel d'encadrement des Garderies et Colonies de Vacances, ayant consulté les services départementaux de la Jeunesse et des Sports signale que cet arrêté n'a pas été modifié. Les dispositions étant toujours valables, la Commission propose, sous réserve d'une modification éventuelle possible et pour permettre de renseigner les candidats surveillants de reconduire les taux servis l'année dernière, à savoir :

Catégorie	Partie fixe	Partie mobile	Total par mois	Soit par jour
Directeur	10.000	16.000	26.000	866,66 arrondi à <u>865 Frs</u>
Moniteur Diplômé	10.000	8.000	18.000	<u>600 Frs</u>
Moniteur Stagiaire	7.500	6.750	14.250	<u>475 Frs</u>

A ces chiffres viennent s'ajouter les avantages en nature fixés forfaitairement à 6.000 Frs par mois soit 200 Frs par jour.

Les indemnités de surveillance seront mandatées sur le Budget Ordinaire 1959 respectivement aux articles :

- 7 - Colonies de Vacances de Wormhout
- 8 - Envoi d'enfants à la mer et à la campagne.

D'autre part, les avantages en nature feront l'objet d'un recouvrement et seront repris en "Recettes" à l'article 10 du Budget Ordinaire 1959 "Remboursement des avantages en nature " Personnel Encadrement Colonies de Vacances".

COLONIE DE WORMHOUT - PERSONNEL SANITAIRE - INDEMNITE.

Conformément aux dispositions de l'arrêté interministériel en date du 11 Avril 1958 modifiant l'article 18 de l'arrêté du 11 Mai 1959, relatif aux obligations imposées aux oeuvres organisant des Colonies et camps de vacances, la Commission propose d'arrêter à deux le nombre d'assistants ou d'assistantes sanitaires à recruter pour notre Colonie de Wormhout, et de fixer à 750 Frs l'indemnité journalière à leur allouer.

A ce chiffre vient s'ajouter les avantages en nature fixés forfaitairement à 6.000 Frs par mois, soit 200 Frs par jour.

Cette indemnité sera mandatée sur le Budget Ordinaire 1959 à l'article : 7 "Colonie de Vacances de Wormhout"

D'autre part, les avantages en nature feront l'objet d'un recouvrement et seront repris en "Recettes" à l'article 10 du Budget Ordinaire 1959 : "Remboursement des Avantages en nature - Personnel Encadrement - Colonies de Vacances".

Séance levée à 18 Heures 30

.....
- adopté -

QUESTIONS DIVERSES.

Restaurants Scolaires - Remboursement du prix du repas -Personnel non Enseignant.

Le prux du repas à rembourser par le personnel non enseignant chargé de la Surveillance des enfants dans les Restaurants Scolaires est égal à celui repris dans l'arrêté ministériel visant l'évaluation des avantages en nature en vue du calcul des Côtisations de Sécurité Sociale.

De 112 Frs 45 au 1er Avril 1958, le prix du repas est passé à 152Frs55 le 1er Mai 1959, soit une augmentation de 40Frs05.

En application de la Délibération n°57/4015 du Conseil Municipal du 21/5/57 le taux horaire de rémunération des heures de surveillance est actuellement de 159Frs27 (valeur de l'indice 100 -traitement du fonctionnaire débutant).

Le Personnel n'effectue cependant que 2 heures de travail par jour durant la période scolaire et il apparait équitable de ne pas faire subir aux agents intéressés une diminution de leur indemnité de l'ordre de 40 Frs par jour.

En conséquence, le Comité décide de maintenir à 112Frs45 le prix du repas à rembourser par le Personnel non enseignant chargé de la Surveillance des enfants dans les Restaurants Scolaires.

- adopté -

COLONIE DE MEMBREY (Haute Saône) Nouveau prix de journée -
application le 6 Avril 1959.

Conformément aux dispositions de la convention du 17 Juillet 1956, la Caisse des Ecoles de Lille a réglé jusqu'ici à la Ville de LOMME la somme de 666 Frs par Journée d'enfant séjournant à la Colonie de MEMBREY.

Par lettre en date du 9 Mai 1959, M. le Maire de LOMME signale que "le prix de journée de la Maison d'enfants et de la Colonie de Vacances est désormais arrêté en réunion du Comité de Gestion, au moment de l'établissement du Budget".

C'est ainsi que :

" Au cours de sa réunion du 27 Avril 1959, le Comité de gestion MEMBREY-LOMME a fixé à 721 Frs le nouveau prix de journée et décidé son application à la date du 6 Avril 1959".

Rappelons qu'au cours de votre réunion du 24 Avril, vous avez admis une augmentation correspondante, soit 55 Frs par jour, de la participation à réclamer aux familles pour frais de séjour de leurs enfants à la Colonie de MEMBREY.

Nous prions le Comité de la Caisse des Ecoles de bien vouloir nous autoriser à régler à la Ville de LOMME le nouveau prix de journée, soit 721 Frs, dès le 29 Juin date d'ouverture de la Colonie de MEMBREY en 1959.

- adopté -

ENFANTS DE L'OMME A WORMHOUT.-

Le Comité approuve la prise en charge, par la Caisse des Ecoles, de 30 enfants de cette commune qui pourront séjourner dans notre Colonie, durant chacun des trois séjours, moyennant le prix de 540 Frs par jour et par enfant.

La recette sera reprise à l'article 5 du B.O. de 1959 "Participation des Parents " Colonies de Vacances."

CENTRES AERES ET COLONIE DE WORMHOUT - E X C U R S I O N S

Les enfants inscrits dans nos centres aérés ont bénéficié ces deux dernières années d'une excursion à PHALEMPIN.

Mme LEMPEREUR fait connaître que cette année un voyage à WORMHOUT pourrait être organisé à l'intention des garçons le jeudi 23 Juillet et des filles le mercredi 29 Juillet.

Les enfants séjournant à la Colonie de WORMHOUT pourraient bénéficier au cours de chacun des séjours, d'une excursion à MALO LES BAINS.

Le Comité adopte ces deux propositions.

VISITE ANNUELLE DES COLONIES

Le voyage annuel du Conseil Municipal et du Comité aura lieu cette année à notre Colonie de BRIGHTON.

Il est proposé la date du Lundi 31 Août.

.....

Mme LEMPEREUR demande aux Membres du Comité de renseigner et de faire connaître aux familles les conditions favorables dans lesquelles séjournent les enfants dans nos Colonies.

Les Centres aérés seront ouverts dès le 6 Juillet, des affiches indiquant les conditions de fonctionnement seront apposées à l'entrée de chaque école.

- séance levée à 19 Heures 45 -

Le Chef de Bureau,
L. BARBOT

La Présidente
de la Caisse des Ecoles,
R. LEMPEREUR

Mairie de Lille

4ème Division
3ème Bureau
CAISSE DES ECOLES



Procès - Verbal
de la Réunion du 16 Octobre 1959

Los Membres du Comité de la Caisse des Ecoles se sont réunis à l'Hôtel de Ville, le Vendredi 16 Octobre 1959, à 18 heures, sous la Présidence de Mme LEMPEREUR, Adjoint au Maire.

Etaient présents : Mme LEMPEREUR, Adjoint au Maire, Présidente de la Caisse des Ecoles.

M.M. BECUWE, BLANDEL, BROUX, CAILLIAU, CAMELOT
Mme .COIBA
M. DECOTTIGNIES
Mmes DEFLINE, DEFRANCE
M. DERIEPPE
Melle DESHAYES (représentée par sa secrétaire Melle VERNET)
M.M. GODINOT, LANDREA, MINNE, MOULINS, QUIQUAMPOIX (représenté par son secrétaire M. VERBRUGGE) , SOULIE,
TYTGAT, VANDENHENDE.
Mme . VANNEUFVILLE.
M. VERNET.

Excusés : M.M. ARNOULD, CHEYSSAC
Mme. COLAS
M.M. HERMEZ, LEVY, LUBREZ, VISTE.

Procès-verbal de la réunion du 9 Juin 1959.

Le procès-verbal de la réunion du 9 Juin 1959 est adopté sans observation.

Transport des enfants fréquentant les Centres Aérés 1959 - Marché C.G.I.T.

Le Comité approuve le projet de marché à passer avec la Compagnie Générale Industrielle de Transport pressentie pour le transport des enfants des Centres Aérés pendant la période des Grandes Vacances.

Les prix de ces services journaliers de ramassage ont été de 174.086 Frs pour les écoles Primaires et de 10.395 Frs pour les services relatifs au transport des écoles et garderies Maternelles.

Ces prix s'entendent toutes taxes comprises.

La dépense sera imputée à l'article 6 " Centres Aérés " du B.O. de 1959.

.....

Distribution de Vêtements - Année Scolaire 1959 - 1960

Mme LEMPEREUR informe le Comité des dispositions prises en vue de réaliser la prochaine distribution dans les meilleures conditions.

Comme les années précédentes, les catégories de bénéficiaires seront déterminées compte tenu de la moyenne économique de chaque foyer.

La somme forfaitaire à déduire du montant des ressources familiales est fixée à 21.000 Frs, correspondant au salaire de base servant au calcul des prestations familiales et des cotisations à la Sécurité Sociale. (Décret n° 59.911 du 31 Juillet 1959)

Les enfants des écoles les plus éloignées seront transportés en autobus.

Tout sera mis en oeuvre pour réaliser la distribution dans les délais les plus rapides.

Le Comité approuve les décisions prises et ratifie les marchés à passer avec les maisons suivantes pour la fourniture de vêtements :

Sté DESMAZIERES-DRINO, rue des Arts à Lille, pour la fourniture de pull-overs, complets lainage et écharpes de laine.

GREMEAUX - FIOLET, rue St Genois à Lille, pour la fourniture de chemises garçons, pyjamas filles et garçons.

LES TISSUS DE FRANCE, Avenue de Verdun à Marcq en Baroeul, pour la fourniture de cardigans.

LEVY Suzanne, rue Léon Gambetta à Lille, pour la fourniture de robes lainage.

Sté NORD TISSUS CONFECTIONS, rue de la Gare à Bauvin, pour la fourniture de costumes drap.

Par ailleurs, il sera traité directement, pour les fournitures de moindre importance avec les firmes ci-après désignées dont les conditions sont les plus avantageuses.

Ets ARRECKX, pour achat de pare-poussières

L. DALLE " " de tabliers

H. LEMAHIEU " " de chemises

Les dépenses seront imputées à l'article 10 du B.O. de 1959.

Frais de Missions et de Tournées

Comme les années précédentes, M. BARBOT, Chef de bureau de la Caisse des Ecoles ainsi que M. LOOTEN, Chef de Bureau du Service des Sports ont été amenés, durant les mois de Juillet, Août et Septembre, à se rendre dans les Colonies de Vacances situées à Wormhout (Nord) et Brighton (Somme) pour différents services suivant les ordres de mission qui leur avaient été délivrés.

Le Comité de la Caisse des Ecoles, tout en tenant compte que ces agents supérieurs perçoivent une indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires, considérant, suivant les dispositions du Titre III du décret du 21 Mai 1953, modifiées par le décret du 15/6/56, que les frais de tournées et de missions doivent leur être alloués, approuve les dépenses s'élevant à :

29.760 Frs pour M. BARBOT

33.120 Frs pour M. LOOTEN

lesquelles seront imputées à l'article I du B.O. 1959 de la Caisse des Ecoles "Assurances, Imprimés, Fournitures de Bureau et Imprévus" .

QUESTIONS DIVERSES

I) Colonie de Wormhout - Surveillance Sanitaire.

Répondant à la question posée par M. MINNE, Mme LEMPEREUR précise que la surveillance sanitaire de la Colonie de Wormhout a été confiée, comme chaque année, à M. le Docteur DELVILLE.

Une infirmière diplômée d'Etat recrutée d'autre part, a fait preuve de beaucoup de dévouement envers les colons.

II) Colonie de Brighton - Agrandissement.

M. MINNE s'informe de la question de l'extension de la Colonie de Brighton. Mme la Présidente souligne que l'acquisition de parcelles voisines a été étudiée par la Commission de l'Instruction Publique au cours de sa réunion du 8 Octobre 1959.

Le rapport a été transmis aux Commissions du Contentieux et des Bâtiments Communaux pour examen et avis.

Séance levée à 19 H.

Le Chef de Bureau,

L. BARBOT.

La Présidente
de la Caisse des Ecoles,

R. LEMPEREUR.

Mairie de Lille
4ème Division
3ème Bureau
CAISSE DES ECOLES



Procès - Verbal
de la Réunion du 9 Février 1960

Les Membres du Comité de la Caisse des Ecoles se sont réunis à l'Hôtel de Ville, le Mardi 9 Février 1960, à 19 heures, sous la Présidence de Mme LEMPEREUR, Adjoint au Maire.

Etaient présents : Mme LEMPEREUR, Adjoint au Maire, Présidente de la Caisse des Ecoles.

M.M. BECUWE, BLANDEL, BROUX, CAILLIAU, CAMELOT.
Mme. COIBA,
M. DECOTTIGNIES,
Mmes DEFLINE, DEFRANCE,
M.M. DERIEPPE, GODINOT, LANDREA, LEGRAND, LEVY, MINNE, MOULINS,
SOULIE, TYTGAT,
Mme. VANNEUFVILLE,
M. VISTE .

Excusés

M.M. ARNOULD, CHEYSSAC,
Melle. DESHAYES
M.M. HERMEZ, LUBREZ, QUIQUAMPOIX, VERNET.

Mme LEMPEREUR adresse tout d'abord un hommage ému à la mémoire de M. VANDENHENDE, Vice-Président et remercie les Membres du Comité qui ont assisté nombreux aux funérailles de cet Administrateur compétent et dévoué.

Elle salue M. LEGRAND, Trésorier du Sou des Ecoles laïques, successeur de Mme COLAS, démissionnaire et lui souhaite la bienvenue en le déclarant installé dans ses fonctions d'Administrateur de la Caisse des Ecoles.

La Présidente informe le Comité que M. le Maire a sollicité de M. le Préfet du Nord la nomination de deux délégués cantonaux appelés à remplacer M.M. G. FRANCOIS et J. VANDENHENDE, tous deux décédés.

Par lettre reçue le 8 Février M. le Préfet a informé M. le Maire qu'il a désigné Mme FORTIER-MAIRE et M. E. LEFEBVRE, Délégués cantonaux des écoles J. BART et LAVOISIER.

Les nouveaux Administrateurs seront installés dans leurs fonctions lors de la prochaine réunion du Comité.

.....

C.E. - 60/1 - FORMATION DU BUREAU ET DES COMMISSIONS

L'ordre du jour appelle la formation du Bureau et des Commissions.

Mme LEMPEREUR propose de procéder à ces formalités au cours de la prochaine réunion du Comité, qui sera alors complètement reconstitué.

C.E. - 60/2 - PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 16 OCTOBRE 1959

Le procès-verbal de la réunion du 16 Octobre 1959 est adopté sans observation.

C.E. - 60/3 - RAPEPORT DE LA COMMISSION DES DENREES DU 16 NOVEMBRE 1959.

La Commission des Denrées s'est réunie le Lundi 16 Novembre 1959, à 15 heures, sous la présidence de Madame LEMPEREUR, Adjoint au Maire.

Etaient présents : Mme LEMPEREUR, Adjoint au Maire, Présidente
M. BROUX, Adjoint au Maire
Mmes. COIBA, DEFLINE
M.M. CAILLIAU, GODINOT.

Excusés : M.M. LANDREA, MINNE, SOULIE, TYTGAT.

La Commission procède à l'adjudication des Denrées nécessaires aux Restaurants Scolaires, Centres Aérés, Garderies d'enfants et Colonies de Vacances pour la période du 1er Janvier au 30 Juin 1960 et des bonbons pour la distribution de Noël 1959.

167 commerçants ont été consultés, 65 ont déposé une soumission.

1er Lot - Viande fraîche.-

6 négociants ont soumissionné.

Les prix fixés s'échelonnent de 367 Frs à 535 Frs le kilo.

L'offre la plus avantageuse pour la Caisse des Ecoles est celle de la Sté J. CABY et Cie qui est déclarée adjudicataire.

2ème Lot - Graisse pour friture.

3 Maisons ont soumissionné.

Prix fixés : de 125 à 140 Frs. le kilo.

M.M. M. R. DEKYTSPOTIER, dont l'offre s'avère la plus avantageuse, sont déclarés adjudicataires.

3ème Lot - Saïndoux.

4 propositions dont les prix s'échelonnent entre 215 et 238 Frs le kilo.

Les Ets DECRAMER LEQUENNE et Cie, dont l'offre s'avère la plus intéressante, sont déclarés adjudicataires.

4ème Lot - Margarine.-

6 propositions dont les prix se situent entre 205 et 372 Frs le kilo .

L'offre des Ets P. DUMORTIER étant la plus intéressante pour la Caisse des Ecoles, ceux-ci sont déclarés adjudicataires.

5ème Lot - Poisson congelé.-

5 propositions .

Prix fixés : de 125 à 330 Frs le kilo.

La Commission fixe son choix sur l'offre des Ets SOUFFLET Père et fils qui sont déclarés adjudicataires pour du filet de Merluche dit Saumon blanc sans peau à 225 Frs le kilo.

6ème Lot - Sardines à l'huile.-

2 propositions.

Prix fixés : de 158 Fr 90 à 206 Fr 90 la boîte.

La Commission retient l'offre de la Société Union Lilloise d'Alimentation qui est déclarée adjudicataire, son offre s'avérant la plus intéressante.

7ème Lot - Denrées - épiceries .-

2 soumissionnaires : Ets Léon VANDERVLIEET et Maison Georges KUHN.

M. Léon VANDERVLIEET est déclaré adjudicataire.

8ème Lot - Fromage de Gruyère.-

2 soumissionnaires.

Prix fixés 560 Fr 50 et 590 Frs le kilo.

La Société WOESSEN dont l'offre est la plus avantageuse est déclarée adjudicataire.

9ème Lot - Fromage frais (format 1/2 suisse, 40 % M.G.)

2 propositions : 100 Frs la boîte de 12 et 110 Frs la boîte de 12.

Les Ets H. GERVAIX sont déclarés adjudicataires.

10ème Lot - Pommes de terre.-

2 offres déposées : la 1ère avec rabais de 12,70% sur le cours maximum des Halles, la 2ème avec rabais de 12 % sur le cours maximum des Halles.

La Commission retient l'offre de la maison DROULEZ DENNEULIN qui est déclarée adjudicataire.

11ème Lot - Légumes frais.-

Seule soumissionnaire, la maison DROULEZ-DENNEULIN est déclarée adjudicataire, avec un rabais de 5^{Fr}30% sur le cours maximum des Halles.

12ème Lot - Lait concentré non sucré.-

4 propositions déposées.

Prix s'échelonnant de 72 à 82 Frs la boîte de 410 Grs.

La Société FRANCE LAIT est déclarée adjudicataire.

13ème Lot - Pain.-

Une seule soumission déposée : La Sté l'Indépendante qui est déclarée adjudicataire avec un rabais de 4 Fr 25 au kilo de pain.

14ème Lot - Bière.-

Une seule soumission déposée : La Brasserie de Mons-en-Barœul qui est déclarée adjudicataire pour de la bière à 29 Fr 70 le litre.

15ème Lot - Eau de table.-

Une seule soumission déposée : Les Ets LABAEYE, déclarés adjudicataires pour Eau de Velvic à 38 Fr 50 le litre.

16ème Lot - Confitures assorties.-

3 propositions à des prix s'échelonnant de 108 Frs à 164 Fr 50 le kilo.

La Commission retient l'offre de la maison A. FIBBE qui est déclarée adjudicataire.

17ème Lot - Biscuits casse-croûte.-

3 soumissionnaires ; Prix : 3 Fr 55, 4 Fr 92 et 6 Fr 08.

La Société l'Indépendante est déclarée adjudicataire.

18ème Lot - Pain d'épices.-

6 offres aux conditions diverses.

La Sté UNION LILLOISE D'ALIMENTATION est déclarée adjudicataire pour du pain d'épices à 66,90c les 400 Grs.

19ème Lot - Madeleines ou Gâteaux secs.-

5 soumissionnaires.

M. A. VERQUIN est déclaré adjudicataire pour des madeleines aux oeufs à 4 Fr 60 l'unité.

Distributions aux enfants des Ecoles à l'occasion des Fêtes de Noël.-

5 propositions.

Prix fixés s'échelonnant entre 27 Fr 50 et 54 Frs le sachet de 100 grammes.

La Confiserie FEMINA est déclarée adjudicataire, son offre étant la plus intéressante pour la Caisse des Ecoles .

Offre de fourniture de viande congelée (Steacks de boeuf et Blanquette de Veau)
aux Restaurants Scolaires et Centres Aérés.

La Commission décide de reconduire les livraisons de steacks pour la préparation des menus servis le Lundi comme précédemment et livrés par " LES ELEVEURS VENDEENS ".

Questions Diverses.-

Au cours de l'examen des soumissions afférentes au 6ème Lot, la Commission est avisée qu'un négociant se présente au 3ème Bureau de la 4ème Division pour déposer le pli qui devait parvenir le 13 Novembre à 16 heures.

La Commission refuse cette remise trop tardive bien que Mme DEFLINE croit devoir souligner que lors du précédent appel d'offres, un pli avait été accepté dans de semblables conditions.

- Séance levée à 18 Heures -

- Adopté -

Dossiers soumis à l'approbation de l'Autorité de tutelle.

C.E. - 60/4 - RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES DU 9 FEVRIER 1960.

La Commission des Finances s'est réunie le Mardi 9 Février 1960 à 18 H. 30 sous la présidence de Mme LEMPEREUR, Adjoint au Maire.

Etaient présents : Mme LEMPEREUR, Adjoint au Maire, Présidente
M. BROUX, Adjoint au Maire
M. CAILLIAU, Mme COIBA, M.M. DERIEPPE, LEVY,
MOULINS, VISTE.

Excusés : M.M. CAMELOT, MINNE, VERNET.

Vérification de la comptabilité.-

La Commission procède à l'examen et au pointage de toutes les pièces comptables du 1er Juin au 31 Décembre 1959.

.....

Elle reconnaît l'exactitude de chaque opération et la bonne tenue des livres.

Situation financière.-

Il est donné connaissance de la situation financière au 31 Décembre 1959.

Recettes :	198.824.666
Dépenses :	198.442.170
Excédent :	<u>382.496</u>

Virements de Crédits.

La Commission propose de virer :

- 1° de l'Article 5 (Garderies du Jeudi)
 - a) à l'article I (Assurances, Imprimés, Fournitures de bureau et imprévus) une somme de 500.000 Frs
 - b) à l'article 4 (Chauffage et Eclairage) une somme de 1.000.000 Frs

portant ainsi les crédits ouverts à ces articles du B.O. 1959 à la somme de 1.500.000 Frs

- Art. I : Assurances, Imprimés, Fournitures de bureau et imprévus. . 1.500.000 Frs
- Art. 4 : Chauffage et Eclairage 7.000.000 Frs

Budget Additionnel.- Exercice 1959.-

La Commission approuve le Budget Additionnel suivant :

RECETTES

Excédent de Recettes de l'exercice 1958 406.814

Restes à recouvrer de l'Exercice 1958.

- Article I : Subvention du Ministère de l'Education Nationale pour Colonies de Vacances 1958 538.000
 - Article 2 : Ristourné du Gaz de France sur consommation Année 1958 48.502
-
- 993.316

DEPENSES NOUVELLES

- Art. I : Chauffage et Eclairage (à rattacher à l'article 4 du B.O. 993.316

B A L A N C E

RECETTES:	993.316
DEPENSES:	993.316

.....

PROJET DE BUDGET POUR 1960

R E C E T T E S

<u>1959</u>	<u>1960</u>		<u>Admises en</u> <u>1959</u>	<u>Proposées pour</u> <u>1960</u>
Art. I	Art. I	- Subvention Municipale	135.500.000	1.300.000 N.F.
" 2	" 2	- Vente de tickets " Restaurants Scolaires "	70.850.000	650.000 N.F.
" 3	" 3	- Vente de tickets " Centres Aérés "	9.000.000	110.000 N.F.
" 4	" 4	- Vente de tickets " Garderies d'Enfants "	14.500.000	145.000 N.F.
" 5	" 5	- Participation des parents - Colonies de Vacances	4.500.000	50.000 N.F.
" 6	" 6	- Participation des Caisses d' Alloc. Familiales	2.000.000	15.000 N.F.
" 7	" 7	- Remboursement des repas-Cuisinières et Aides	1.500.000	18.000 N.F.
" 8	" 8	- Remboursement des repas-Personnel de surveillan- ce des Restaurants Scolaires	5.500.000	45.000 N.F.
" 9	" 9	- Remboursement des repas-Personnel de Surveil- lance des Centres Aérés	1.100.000	12.000 N.F.
"	" 10	- Remboursement des repas -Personnel des Garderies d'Enfants		4.000 N.F.
" 10	" 11	- Remboursement des avantages en nature -Personnel Encadrement - Colonies de Vacances	500.000	5.000 N.F.
" 11	" 12	- Subvention Etat, etc	600.000	9.000 N.F.
" 12	" 13	- Recettes diverses et imprévues, dons etc	600.000	5.000 N.F.
" 13	" 14	- Colonie de Vacances de Wormhout-Recettes diver- ses-Opérations d'ordre	250.000	3.000 N.F.
			<u>246.400.000</u>	<u>2.371.000 N.F.</u>

D E P E N S E S

Art. I	Art. I	- Assurances, Imprimés, Fournitures de Bureau et Imprévus	1.000.000	15.000 N.F.
" 2	" 2	- Denrées	86.000.000	750.000 N.F.
" 3	" 3	- Matériel et Entretien	4.500.000	50.000 N.F.
" 4	" 4	- Chauffage et Eclairage	6.000.000	75.000 N.F.
" 5	" 5	- Garderies du Jeudi	6.000.000	30.000 N.F.
" 6	" 6	- Centres Aérés	56.000.000	600.000 N.F.
" 7	" 7	- Colonie de Vacances de WORMHOUT	13.000.000	120.000 N.F.
" 8	" 8	- Envoi d'Enfants à la Mer et à la Campagne	4.500.000	40.000 N.F.
" 9	" 9	- Envoi d'Enfants à la Colonie de Membrey	4.300.000	40.000 N.F.
" 10	" 10	- Attribution d'objets vestimentaires aux élèves indigents ou assidus des Ecoles Publiques	14.000.000	160.000 N.F.
" 11	" 11	- Garderies d'Enfants	30.000.000	280.000 N.F.
" 12	" 12	- Remboursement total et partiel des Parents Colonies de Vacances - Restaurants Scolaires et Centres Aérés	100.000	1.000 N.F.
" 13	" 13	- Frais de Surveillance - Restaurants Scolaires	21.000.000	210.000 N.F.
			<u>246.000.000</u>	<u>2.371.000 N.F.</u>

Le Rapport de la Commission des Finances est adopté et le Budget 1960, approuvé par le Comité, s'établit comme suit :

BUDGET 1960

RECETTES

Art. I - Subvention Municipale	1.300.000 N.F.
" 2 - Vente de tickets " Restaurants Scolaires "	650.000 N.F.
" 3 - Vente de tickets "Centres Aérés "	110.000 N.F.
" 4 - Vente de tickets " Garderies d'Enfants "	145.000 N.F.
" 5 - Participation des Parents Colonies de Vacances.	50.000 N.F.
" 6 - Participation des Caisses d'Allocations Familiales.	15.000 N.F.
" 7 - Remboursement des repas - Cuisinières et Aides	18.000 N.F.
" 8 - Remboursement des repas - Personnel de Surveillance des Restaurants Scolaires.	45.000 N.F.
" 9 - Remboursement des repas - Personnel de Surveillance des Centres Aérés	12.000 N.F.
" 10 - Remboursement des repas -Personnel des Garderies d'Enfants.	4.000 N.F.
" 11 - Remboursement des avantages en nature -Personnel Encadrement Colonies de Vacances.	5.000 N.F.
" 12 - Subvention Etat. ETC	9.000 N.F.
" 13 - Recettes diverses et imprévues, dons, etc	5.000 N.F.
" 14 - Colonie de Vacances de Wormhout - Recettes diverses - Opération d'ordre.	3.000 N.F.
	<hr/>
	2.371.000 N.F.
	<hr/> <hr/>

DEPENSES

Art. I - Assurances, Imprimés, Fournitures de Bureau et Imprévus	15.000 N.F.
" 2 - Denrées	750.000 N.F.
" 3 - Matériel et Entretien	50.000 N.F.
" 4 - Chauffage et Eclairage	75.000 N.F.
" 5 - Garderies du Jeudi	30.000 N.F.
" 6 - Centres Aérés	600.000 N.F.
" 7 - Colonie de Vacances de Wormhout	120.000 N.F.
" 8 - Envoi d'Enfants à la Mer et à la Campagne	40.000 N.F.
" 9 - Envoi d'Enfants à la Colonie de Membrey	40.000 N.F.
" 10 - Attribution d'objets vestimentaires aux élèves indigents ou assidus des Ecoles Publiques	160.000 N.F.
" 11 - Garderies d'Enfants	280.000 N.F.
" 12 - Remboursement total et partiel des parents - Colonies de Vacances - Restaurants Scolaires et Centres Aérés	1.000 N.F.
" 13 - Frais de Surveillance - Restaurants Scolaires	210.000 N.F.
	<hr/>
	2.371.000 N.F.
	<hr/> <hr/>

BALANCE

RECETTES : 2.371.000 N.F.
DEPENSES : 2.371.000 N.F.

Dossier et Budgets soumis à l'approbation de l'Autorité de Tutelle.

C.E. 60/6 - AVENANTS A DIVERS MARCHES

- a) Transport des enfants ayant fréquenté les Centres Aérés en 1959 -
Marché C.G.I.T.
- b) Fournitures de pommes de terre et de légumes frais - Marché DROULEZ-
DENNEULIN
- c) Livraison de viande de boeuf et de graisse pour friture. Marché DEKYTSPOTTER.

Le montant des paiements afférents aux marchés conclus avec les firmes précitées dépasse les maxima autorisés par le décret n° 57344 du 15/3/57 relatif aux marchés de gré à gré; il est nécessaire de régulariser les écritures par l'établissement d'avenants s'élevant :

- a) Transport = 10.430 N.F.
- b) Pommes de terre et légumes frais = 39.000 N.F.
- c) Viande et graisse = 26.000 N.F.

Décision conforme du Comité de la Caisse des Ecoles.

Dossiers soumis à l'approbation de l'Autorité de Tutelle.

C.E. 60/7.- FETES DE NOEL .-

Distributions de coquilles aux enfants des écoles publiques.

Pour cette fourniture, un marché de Frs 1.800.000 est à passer avec la Société l'Indépendante, suivant appel d'offres réalisé par le Service de l'Economat.

Décision favorable du Comité de la Caisse des Ecoles.

Dossier soumis à l'approbation de l'Autorité de tutelle.

C.E. 60/8 - INVENTAIRE MAGASIN AU 31 DECEMBRE 1959

Le Comité approuve le compte " Matières " arrêté au 31 Décembre 1959 présenté par le Chef Magasinier.

C.E. 60/9.- COLONIE DE VACANCES DE WORMHOUT - INVENTAIRE AU 31 DECEMBRE 1959 .-

Le Comité approuve le compte " Marchandises en magasin " au 31 Décembre 1959 présenté par le Régisseur Econome.

C.E. 60/10 - BAREME DES PRIX DE REPAS DANS LES RESTAURANTS SCOLAIRES.-

L'arrêté du 30 Octobre 1959 (J.O. du 31/10/59), portant majoration du salaire minimum national interprofessionnel garanti, a fixé ce salaire mensuel à 27.144 Frs.

Le Comité décide de porter de 24.000 Frs à 27.000 Frs le montant des ressources mensuelles à retenir pour l'admission gratuite des enfants des écoles publiques dans les restaurants scolaires et de procéder à la révision du barème établi le 20 Octobre 1958.

Etablis en nouveaux francs, les barèmes ci-après sont adoptés par le Comité de la Caisse des Ecoles, leur application étant fixée au Lundi 29 Février 1960.

I - RESTAURANTS SCOLAIRES

<u>Ressources mensuelles</u>	<u>Prix des repas</u>
jusqu'à 270 N.F.	Gratuité
a) de 270 à 350 N.F.	0,70
b) de 350 à 450 N.F.	0,90
c) de 450 à 600 N.F.	1,05
d) de Supérieures à 600 N.F.	1,25
e) Etrangers à la Ville, élèves des C.C. élèves maîtres d' E.N.	1,35
f) Personnel enseignant autorisé et n'assurant pas la surveillance	2,50
Personnel enseignant assurant la surveillance.	1,40
Cuisinières et aides.	0,70

2 - CENTRES AERES - Prix de journée

jusqu'à 270 N.F.	Gratuité
de 270 à 350 N.F.	0,50
de 350 à 600 N.F.	0,70
supérieures à 600 N.F.	1,10

3 - GARDERIES D'ENFANTS

Prix de journée 1,35

Pour aider les familles nombreuses, une ristourne leur sera accordée sous forme d'une semaine de gratuité, dans les conditions ci-après, à partir du 4ème enfant inscrit aux Restaurants Scolaires soit :

- 4 enfants : 1 semaine gratuite toutes les 6 semaines payantes.
- 5 " : 1 " " " " " 5 " "
- 6 " : 1 " " " " " 4 " "
- 7 " : 1 " " " " " 3 " "

Comme par le passé, il reste entendu, en ce qui concerne les " Restaurants Scolaires " et les " Centres Aérés ", que les ressources sont calculées déduction faite des Allocations Familiales et que chaque cas particulier sera examiné, par le service, avec le maximum de bienveillance.

Dossiers soumis à l'approbation de l'Autorité de Tutelle.

C.E. 60/II - ATTRIBUTIONS VESTIMENTAIRES AUX ELEVES DES ECOLES PUBLIQUES A L'OCCASION DES FETES DE FIN D'ANNEE

Mme LEMPEREUR informe le Comité que la distribution des articles vestimentaires aux élèves des écoles publiques a pris fin le 17 décembre 1959.

Commencées le 23/II/59, les opérations se sont déroulées durant 13 journées réservées aux écoles primaires et 6 aux écoles maternelles.

Les questionnaires avaient été remis aux chefs des établissements scolaires le 1er octobre; leur réception et la détermination des bénéficiaires s'était échelonnée du 15 Octobre au 19 Novembre.

Au cours des journées précitées, 8.392 élèves des écoles primaires et 3.326 élèves des écoles maternelles ont reçu une attribution, soit une distribution de 11.718 articles vestimentaires.

Jusqu'au 31 décembre, quelques 200 cas particuliers ont été examinés favorablement.

Mme LEMPEREUR a exprimé sa satisfaction au personnel chargé de cette importante besogne.

C.E. 60/I2 - QUESTIONS DIVERSES.

Garderies d'Enfants.

A la question posée par Mme DEFRANCE quant à l'ouverture d'une garderie d'enfants, Mme LEMPEREUR souligne que la Directrice de l'Ecole désirant ouvrir une Garderie doit en informer Mme l'Inspectrice des Ecoles Maternelles en lui donnant toutes indications sur le nombre d'enfants et les justifications relatives à la nécessité pour les parents de confier leurs enfants à l'école.

- Séance levée à 20 H. 15.

Le Chef de Bureau,

L. BARBOT.

La Présidente
de la Caisse des Ecoles,

R. LEMPEREUR.



Procès - Verbal
de la Réunion du 5 Avril 1960.

Les Membres du Comité de la Caisse des Ecoles se sont réunis à l' Hôtel de Ville , le Mardi 5 Avril 1960, à 18 H. 15, sous la Présidence de Mme LEMPEREUR , Adjoint au Maire.

Etaient présents : Mme LEMPEREUR, Adjoint au Maire, Présidente de la Caisse des Ecoles.

M.M. BLANDEL, BROUX, CAMELOT,
Mme. COIBA,
M. DECOTTIGNIES,
Mmes. DEFLINE, DEFRANCE, FORTIER - MAIRE,
M.M. GODINOT, LEFEBVRE, LEGRAND, MOULINS, SERRURE, SOULIE, TYTGAT,
Mme. VANNEUFVILLE,
M. VISTE.

Excusés : M.M. ARNOULD, CAILLIAU, CHEYSSAC, DERIEPPE,
Melle DESHAYES,
M.M. HERMEZ, LANDREA, LEVY, LUBREZ, MINNE, QUIQUAMPOIX, VERNET.

Installation de Nouveaux Membres.

Mme LEMPEREUR présente Mme FORTIER-MAIRE et M. Emile LEFEBVRE, Délégués cantonaux nommés Membres du Comité en remplacement de M.M. Gustave FRANCOIS et Jean VANDENHENDE, décédés. Elle leur souhaite la bienvenue et les déclare installés dans leurs fonctions.

Elle présente ensuite M. SERRURE, Trésorier Principal qui a tout récemment, pris possession de ses fonctions, en remplacement de M. BECUWE, rappelé à la Trésorerie Générale du Nord : En le remerciant de sa présence, Mme LEMPEREUR se déclare persuadée de l'aide efficace que le comptable apportera au Comité de la Caisse des Ecoles dans le travail considérable à accomplir .

C.E.60/I3 Procès-Verbal de la Réunion du 9 Février 1960.

Le procès-verbal de la Réunion du 9 Février est adopté sans observations.

C.E. 60/I4 - Formation du Bureau, des Commissions et désignation des Délégués aux Restaurants Scolaires.

Constitution du Bureau.-

Le Bureau est formé comme suit :

PRESIDENT : Mme LEMPEREUR, Adjoint au Maire, Délégué.
VICE-PRESIDENTS : M.M. BROUX, MOULINS, TYTGAT.
SECRETARE GENERAL : M. CAILLIAU
TRESORIER, Monsieur le Trésorier Principal de la Ville de Lille.
SECRETAIRES ADJOINTS : M. GODINOT, Mme VANNEUFVILLE.

COMMISSIONS

FINANCES : M.M. BROUX, CAILLIAU, CAMELOT, Mme COIBA, M. DERIEPPE, LEVY,
MINNE, MOULINS, VERNET, VISTE.

DENREES : M.M. BROUX, CAILLIAU, Mmes COIBA, DEFLINE
M.M. GODINOT, LANDREA, MINNE, SOULIE, TYTGAT.

VETEMENTS : M.M. BLANDEL, M.M. DECOTTIGNIES, Mmes : DEFLINE, DEFRANCE, FORTIER-MAIRE,
M.M. GODINOT, LEGRAND, Mme VANNEUFVILLE, M. VERNET.

COLONIES : M.M. BROUX, CAMELOT, DECOTTIGNIES, DERIEPPE, Mme COIBA, M.M. LEFEBVRE
SOULIE, TYTGAT, VISTE.

ATTRIBUTIONS DES DELEGATIONS

Restaurants " Primaires "

André C.C.	44, rue Paul Lafargue	M.M. VISTE
Baggio	11, rue Racine	LEGRAND
Baignerie	16, rue de la Baignerie	VERNET
L. Blum	rue Léon Tolstoï	Mme. DEFRANCE
Briand	Bd Eugène Duthoit	DERIEPPE
Buisson	13, rue Alphonse Leroy	DECOTTIGNIES
Chateaubriand	2, rue Roland	CAMELOT
Chateau Lemoine	18, rue Eugène Jacquet	BLANDEL
Faubourg d'Arras	rue Paul Bardou	MOULINS
Faubourg de Béthune	rue Verhaeren	CAILLIAU
Fénelon	40, rue Fénelon	TYTGAT
Guillaume Tell	2, rue Guillaume Tell	CAMELOT
Isly	23, rue Fulton	CAILLIAU
Paul Bert	125, rue du Long Pot	SOULIE
Pierre Legrand	269, rue Pierre Legrand	SOULIE
R. Salengro	Bd Montébelllo	VISTE
Vignette	7, rue Baptiste Monnoyer	BROUX
Jean Zay	1, rue Hippolyte Lefebvre	LANDREA

M A T E R N E L L E S

A. Brasseur	1, rue Porret	M.M. BLANDEL
A. Cgnte	10, rue de Thionville	GODINOT
Bara	3, rue Cabanis	LEFEBVRE
Béranger	4 & 6, rue Léon Blum	Mme. FORTIER-MATRE
Bichat	3, rue Fulton	M.M. CAILLIAU
Boufflers	41, rue de Tournai	BROUX
Broca	2, rue Broca	DECOTTIGNIES
C.Desmoulins	256bis, Bd Victor Hugo	Mme. VANNEUFVILLE
Gounod	9, Place Philippe de Girard	Mme. DEFLINE
Gustave Nadaud	Bd Eugène Duthoit	M.M. DERIEPPE
Gutenberg	16, rue de la Baignerie	VERNET
Jardin de Fives	63, rue de Flers	DECOTTIGNIES
J.Aicard	rue Verhaeren	CAILLIAU
J. Bart	31, rue du Général de Wett	DERIEPPE
J.Jaurès	6, rue Guillaume Tell	CAMELOT
J.J.Rousseau	101, rue Princesse	VERNET
Jeanne Godart	rue Paul Bardou	MOULINS
Jenner	Ibis, rue Alphonse Colas	VERNET
J.Simon	122, rue du Buisson	DECOTTIGNIES
La Fontaine	95bis, rue Saint Gabriel	BLANDEL
Lamennais	60, rue Léonard Danel	LEGRAND
Léon Frapié	rue du Capitaine Michel	MOULINS
Lion d'Or	251, rue du Fg de Roubaix	DECOTTIGNIES
L. Blanc	91, rue G. Werniers	SOULIE
Mozart	1, Parvis Saint Michel	Mme. COIBA
Ph. de Comines	15ter, rue Ph. de Comines	TYTGAT
Ruault	2, rue Frédéric Mottez	BROUX
Suzanne Lacore	rue Bohin	SOULIE
Victor Hugo	137, Bd Victor Hugo	LEFEBVRE
Wicar	3, Place Wicar	Mme. COIBA

C.E. 60/15 - Centres Aérés 1960.

PAQUES : Les Centres Aérés fonctionneront cette année du Lundi 4 Avril au Vendredi 15 Avril inclus, sauf le samedi 9 Avril.

GRANDES VACANCES : Pour cette période il est décidé que les Centres Aérés fonctionneront du Jeudi 7 Juillet au Samedi 10 Septembre, date à retenir pour la fête de clôture.

Mme LEMPEREUR a été saisie, par quelques Directrices d'écoles maternelles, de demandes tendant à ne pas déplacer leurs élèves vers d'autres écoles.

Elle rappelle que ces déplacements ont été décidés dans le but de donner le plus d'air et d'espace possibles aux enfants des écoles défavorisées.

C.E. 60/16 - Transport des enfants fréquentant les Centres Aérés de Pâques-Marché C.G.I.T.

Lecture est donnée de la lettre du 22 Février de la Compagnie Générale Industrielle de transport pressentie, pour le transport des enfants fréquentant les Centres Aérés de Pâques.

Les prix journaliers de ces services de ramassage seront de 1.283, 80 N.F. pour les écoles primaires et maternelles, et de 33,80 N.F. pour les services spéciaux relatifs aux garderies maternelles Wicar et Philippe de Comines.

Ces prix s'entendent taxes comprises et sont susceptibles de subir les mêmes variations que les tarifs.

Le Comité décide de passer marché avec la C.G.I.T.

La dépense sera imputée à l'article 6 " Centres Aérés " du B.O. de 1960.

Colonies de Vacances 1960.

C.E. 60/17 - Désignation des Enfants.

Comme chaque année, l'inspection médicale scolaire a été invitée à nous adresser les listes d'enfants déficients susceptibles de bénéficier d'un séjour dans nos colonies de vacances.

Par ailleurs, les Directrices et Directeurs d'écoles ont été sollicités par lettre en vue de nous signaler les élèves particulièrement méritants qui pourraient être appelés à remplacer les défaillants éventuels.

C.E. 60/18 - Dates d'ouverture et durée des séjours.

Se référant aux modalités du calendrier scolaire et compte tenu des difficultés rencontrées pour compléter les effectifs de la Colonie de Wormhout, le Comité décide de fixer comme suit les dates et durées des séjours dans nos colonies de vacances :

COLONIE DE WORMHOUT

1° - du Vendredi 1er Juillet au Samedi 30 Juillet (30 jours) Garçons de 8 à 14 ans.

2° - du Samedi 30 Juillet au Lundi 29 Août (31 jours) Filles de 8 à 14 ans et éventuellement petits garçons de 8 à 10 ans.

Le rassemblement est fixé à 8 heures, Ecole Récamier, rue Frédéric Mottez.
Départ par autocar dès l'appel terminé. - Retour : Arrivée à LILLE vers 16 H.30.
Les Parents reprennent les enfants au même endroit.

COLONIE DE BRIGHTON-CAYEUX.

- 1° - du Lundi 4 Juillet au Mardi 26 Juillet (23 jours) Garçons et filles et 8 à 10 ans.
2° - du Mardi 26 Juillet au Mercredi 17 Août (23 jours) Filles de 10 à 14 ans.
3° - du Mercredi 17 Août au Jeudi 8 Septembre (23 jours) Garçons de 10 à 14 ans.

Le rassemblement est fixé à 6 H. 30 Ecole Récamier, rue Frédéric Mottez.
Départ par autocar dès l'appel terminé. - Retour : arrivée à LILLE vers 19 Heures.
Les Parents reprennent les enfants au même endroit.

COLONIE DE MEMBREY.

- 1° - du Lundi 27 Juin au Samedi 30 Juillet (34 jours) Garçons de 11 à 14 ans
2° - du Lundi 1er Août au Samedi 3 Septembre (34 jours) Filles de 6 à 14 ans et petits garçons de 6 à 10 ans.

Le rassemblement est fixé à 5 heures Ecole Récamier, rue Frédéric Mottez.
Départ par autocar dès l'appel terminé. Retour : Les Parents reprennent les enfants au même endroit. -(l'horaire probable paraîtra dans la presse).

C.E. 60/19 - Participation des Caisses d'Allocations Familiales.

La circulaire d'action sociale de la Caisse d' A.F. de Lille ne nous est pas encore parvenue. Nous avons reçu de cette caisse dont dépend la majorité des enfants séjournant dans nos colonies, l'affiche fixant comme suit son barème de participation pour 1960:

Age des Enfants au 30 Septembre 1959	Familles imposables à la surtaxe progressive	Familles non imposables à la surtaxe progressive
de 2 à 10 ans	: 105 Frs par jour	: 210 Frs par jour
Plus de 10 ans	: 130 Frs par jour	: 260 Frs par jour

Cette participation est versée pour un nombre de jours compris entre 15 et 30 jours.

Les participations versées par les différentes Caisses d'Allocations Familiales et de Compensation sont reprises en " Recettes " à l'art. 6 du B.O. de 1960 " Participation des Caisses d'Allocations Familiales ".

C.E. 60/20 - Participation des Parents

Colonies de Wormhout et de Brighton

Le Comité décide d'appliquer le barème ci-après :

- Pour les familles non imposées à la surtaxe progressive, le prix de journée est fixé à 2 N.F.
- Pour les familles imposées à la surtaxe progressive 2, 65 N.F.

Cas sociaux.

A titre exceptionnel, ceux ci seront examinés avec la plus grande bienveillance - la gratuité pourra être accordée.

Colonie de Membrey

Le Comité décide d'appliquer le barème suivant :

- a) Familles non imposées à la surtaxe progressive : 137 N.F.
- b) " imposées " " " : 154 N.F.

avec possibilité de réglemant en 3 périodes qui se situent :

	<u>I-à l'inscription</u>	<u>II-lors de la visite médicale</u>	<u>III- au retour</u>
a) <u>non imposées</u>	50 N.F.	47 N.F.	40 N.F.
b) <u>imposées</u>	50 N.F.	54 N.F.	50 N.F.

Les démarches nécessaires au paiement des participations accordées par les Caisses d'Allocations Familiales à leurs allocataires étant effectuées par ces derniers.

Pour les agents municipaux dont l'indice net est inférieur à 300, les prix sont ramenés à :

- 104 N.F. pour les familles non imposées à la surtaxe progressive
(137 N.F. - 1,10 x 30 = 104 N.F.)
- 121 N.F. pour les familles imposées à la surtaxe progressive
(154 N.F. - 1,10 x 30 = 121 N.F.)

Les recettes dont ils'agit seront recouvrées à l'article 5 du B.O. de 1960 - " Participation des Parents - Colonies de Vacances "

C.E. 60/21 - Personnel temporaire de Service.

Le décret du 13 Octobre 1948, qui exigeait une demande de dérogation pour le recrutement du personnel auxiliaire, ayant été abrogé par celui du 20 Mai 1955, le Comité autorise le service à procéder, en temps utile, au recrutement du personnel suivant :

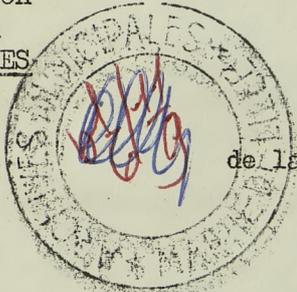
Centres Aérés de Pâques

Surveillants 200

Grandes Vacances

Surveillants 200

MAIRIE DE LILLE
4ème Division
3ème Bureau
CAISSE DES ECOLES



Procès - Verbal
de la Réunion du 28 Juin 1960

Les Membres du Comité de la Caisse des Ecoles se sont réunis à l'Hôtel de Ville, le Mardi 28 Juin 1960 à 18 H. 30, sous la Présidence de Mme LEMPEREUR, Adjoint au Maire.

Etaient présents : Mme LEMPEREUR, Adjoint au Maire, Présidente de la Caisse des Ecoles.

M.M. BLANDEL, CAILLIAUX, CAMELOT.
Mme. COIBA
M.M. DECOTTIGNIES, DERIEPPE
Mme. FORTIER-MAIRE
M.M. GODINOT, LEFEBVRE, LEGRAND, MOULINS, SERRURE
Mme. VANNEUFVILLE.

Excusés : M.M. ARNOULD, BROUX, CHEYSSAC
Mmes. DEFLINE, DEFRANCE, Melle DESHAYES
M.M. HERMEZ, LANDREA, LEVY, LUBREZ, MINNE, QUIQUAMPOIX, SOULIE,
TYTGAT, VERNET, VISTE.

C.E. - 60/24 - PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 5 AVRIL 1960.

Le Procès-Verbal de la réunion du 5 Avril 1960 est adopté sans observation.

C.E. - 60/25 - RAPPORT DE LA COMMISSION DES DENREES DU 17 MAI 1960.

La Commission des denrées s'est réunie le 17 Mai 1960 sous la présidence de Monsieur BROUX, Adjoint au Maire.

Etaient présents : M.M. BROUX, CAILLIAU,
Mme. COIBA
M.M. GODINOT, SOULIE, TYTGAT.

Excusés : Mme. DEFLINE
M.M. LANDREA, MINNE.

La Commission procède à l'adjudication des denrées nécessaires aux Restaurants Scolaires, Centres Aérés et Colonies de Vacances pour la période du 1er Juillet au 31 Décembre 1960 et des bonbons et gaufres qui seront distribués à l'occasion de la fête de clôture des Centres Aérés.

174 Commerçants ont été consultés, 93 ont soumissionné.

1er Lot - Viande fraîche.-

6 négociants ont soumissionné.

L'offre la plus intéressante pour la Caisse des Ecoles a été consentie par la S.A.R.L. Jean CABY et Cie à Saint - André.

Le marché, d'un montant de 80.000 N.F. est approuvé par le Comité.

2ème Lot - Graisse pour friture.-

3 négociants ont soumissionné.

L'offre la plus intéressante pour la Caisse des Ecoles a été consentie par la maison G. BOLJAUD qui est déclarée adjudicataire.

3ème Lot - Saindoux .-

3 négociants ont soumissionné.

L'offre la plus intéressante pour la Caisse des Ecoles a été consentie par la maison René DECRAEMER qui est déclarée adjudicataire.

4ème Lot - Margarine.-

7 négociants ont soumissionné.

L'offre la plus intéressante pour la Caisse des Ecoles a été consentie par la maison P. DUMORTIER Frères S.A.

Le marché, d'un montant de 12.000 N.F. est approuvé par le Comité.

5ème Lot - Poisson Congelé.

4 négociants ont soumissionné.

L'offre la plus intéressante pour la Caisse des Ecoles a été consentie par la Société FRAISGEL.

Le marché, d'un montant de 20.000 N.F. est approuvé par le Comité.

6ème Lot - Sardines à l'huile.

3 négociants ont soumissionné.

L'offre la plus intéressante pour la Caisse des Ecoles a été consentie par l' Union Lilloise d'Alimentation qui est déclarée adjudicataire.

7ème Lot - Denrées - Epiceries.

4 négociants ont soumissionné.

L'offre la plus intéressante pour la Caisse des Ecoles a été consentie par la Société Les Coopérateurs de Flandre et d'Artois.

Le marché, d'un montant de 35.000 N.F. est approuvé par le Comité.

8ème Lot - Fromage de Gruyère.-

4 négociants ont soumissionné.

L'offre la plus intéressante pour la Caisse des Ecoles a été consentie par la Société DESCAMPS Frères qui est déclarée adjudicataire.

9ème Lot - Fromage Frais - format I/2 suisse.-

3 négociants ont soumissionné.

L'offre la plus intéressante pour la Caisse des Ecoles a été consentie par la Société DESCAMPS Frères qui est déclarée adjudicataire.

Le marché, d'un montant de 35.000 N.F. pour les 8è et 9è lots est approuvé par le Comité.

10ème Lot - Pommes de terre.-

2 négociants ont soumissionné.

L'offre la plus intéressante pour la Caisse des Ecoles a été consentie par la maison DROULEZ et DENNEULIN.

Le marché, d'un montant de 80.000 N.F. est approuvé par le Comité.

11ème Lot - Légumes Frais et Fruits.-

2 négociants ont soumissionné.

L'offre la plus intéressante pour la Caisse des Ecoles a été consentie par la maison DROULEZ et DENNEULIN.

Le marché, d'un montant de 60.000 N.F. est approuvé par le Comité.

12ème Lot - Lait concentré non sucré.-

5 négociants ont soumissionné.

L'offre la plus intéressante pour la Caisse des Ecoles a été consentie par la Société FRANCE - LAIT.

Le marché, d'un montant de 30.000 N.F. est approuvé par le Comité.

13ème Lot - Pain .-

2 négociants ont soumissionné.

L'offre la plus intéressante pour la Caisse des Ecoles a été consentie par la Société Coopérative l'Indépendante qui est déclarée adjudicataire.

14ème Lot - Bière.-

2 Brasseries ont soumissionné.

L'offre la plus intéressante pour la Caisse des Ecoles a été consentie par la Brasserie de Mons-en-Baroeul.

Le marché, d'un montant de 25.000 N.F. est approuvé par le Comité.

15ème Lot - Eau de table.-

6 négociants ont soumissionné.

L'offre la plus intéressante pour la Caisse des Ecoles a été consentie par la maison MASUREL qui est déclarée adjudicataire.

16ème Lot - Confitures assorties.-

2 négociants ont soumissionné.

L'offre la plus intéressante pour la Caisse des Ecoles a été consentie par la maison A. FIBBE qui est déclarée adjudicataire.

17ème Lot - Biscuits Casse - Croûte.-

3 soumissionnaires.

L'offre la plus intéressante pour la Caisse des Ecoles a été consentie par la Société Coopérative l'Indépendante.

Le marché, d'un montant de 40.000 N.F. pour les 13è et 17è Lots est approuvé par le Comité.

18ème Lot - Pain d'épices.-

7 négociants ont soumissionné.

L'offre la plus intéressante pour la Caisse des Ecoles a été consentie par les Ets ANGENOT qui sont déclarés adjudicataires.

19ème Lot - Madeleines et Gâteaux secs.-

5 négociants ont soumissionné.

L'offre la plus intéressante pour la Caisse des Ecoles a été consentie par M. André VERQUIN qui est déclaré adjudicataire.

Distribution de bonbons et gaufres à l'occasion de la fête de clôture des Centres Aérés 1960.

7 négociants ont soumissionné.

L'offre la plus intéressante pour la Caisse des Ecoles a été consentie par la Sté FEMINA qui est déclarée adjudicataire.

Gaufres et Nonnettes

2 négociants ont soumissionné.

L'offre la plus intéressante pour la Caisse des Ecoles a été consentie par les " PRODUITS RITA " qui sont déclarés adjudicataires.

Colonie de Vacances de Wormhout.-

12 négociants ont soumissionné.

Les offres les plus intéressantes ont été consenties par les Maisons :

- VANHOUCHE, COLLET TAVERNE, Sté LES COOPERATEURS, DEJONGHE ALLAEYS, IGNACE FRANCOIS, qui ont été déclarés adjudicataires.

Un marché, d'un montant de 12.000 N.F. à passer avec la maison VANHOUCHE (viande) est approuvé par le Comité.

- Séance levée à 19 H. 45 -

.....
- Adopté -

C.E. - 60/26 - RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES DU 31 MAI 1960.

La Commission des Finances s'est réunie le 31 Mai 1960 sous la présidence de Mme LEMPEREUR, Adjoint au Maire.

Etaient présents : Mme LEMPEREUR, Adjoint au Maire, Présidente
M.M. BROUX, Adjoint au Maire
CAILLIAU, DERIEPPE, MOULINS, VISTE.

Excusés : M. CAMELOT, Mme COIBA, M.M. LEVY, MINNE, VERNET.

Vérification de la comptabilité.-

La Commission procède à l'examen et au pointage des pièces comptables :

- du 1er Janvier au 31 Mars 1960 (exercice 1959)
recettes du N° 295 au N° 310
dépenses du N° 1002 au N° 1065
- du 1er Janvier au 31 Mai 1960 (exercice 1960)
recettes du N° 1 au N° 102 inclus
dépenses du N° 1 au N° 288 inclus

Elle reconnaît l'exactitude de chaque opération et la bonne tenue des livres.

Situation Financière.-

Il est donné connaissance de la situation financière au 31 Mai 1960 qui s'établit comme suit :

Recettes et avances sur Subvention	626.534,30
Dépenses	574.251,51

Soit un excédent de : 52.282,79

Examen du Compte de Gestion et du Compte Administratif.

Le Compte de Gestion de l'exercice 1959 est présenté par Monsieur le Trésorier Principal, trésorier de la Caisse des Ecoles.

Avis favorable de la Commission.

Le Compte Administratif de l'Exercice 1959 est présenté par Mme la Présidente de la Caisse des Ecoles.

Il ressort un excédent de recettes de : 162.128 N.F. à reporter au Budget supplémentaire de 1960.

Avis favorable de la Commission.

- Séance levée à 18 H. 30 -

.....
La Présidente s'étant retirée le Comité examine et approuve le compte de gestion et le compte administratif de l'année 1959.
.....

C.E. - 60/27 - OFFRE DE FOURNITURE DE VIANDE CONGEELEE (STEACKS de boeuf et BLANQUETTE de veau) AUX RESTAURANTS SCOLAIRES ET CENTRES AERES

La présidente donne lecture de 2 lettres de la Société " LES ELEVEURS VENDEENS " qui offrent :

- a) pour la période du 2ème Semestre 1960, des Steacks de boeuf en 80 grs au prix de 0,52 N.F. net, toutes taxes comprises, rendu franco (conditions sans changement sur le précédent semestre).
- b) de la blanquette de veau sans os, en paquet de 2 Kgs ou de 10 Kgs à 7,15 N.F. le Kg marchandise rendue franco, toutes taxes comprises.

Le menu du Lundi préparé avec les Steacks de boeuf donne satisfaction aux enfants, le Comité décide de reconduire cette livraison pour le 2ème semestre.

Il décide également de servir de la blanquette de veau, le menu correspondant étant très apprécié et réclamé par les enfants.

C.E. - 60/28 - DISTRIBUTION DE VETEMENTS - ANNEE SCOLAIRE 1960 - 1961.

Mme LEMPEREUR informe le Comité des dispositions prises en vue de réaliser la prochaine distribution dans les meilleures conditions.

Comme les années précédentes, les catégories de bénéficiaires seront déterminées compte tenu de la moyenne économique de chaque foyer.

La somme forfaitaire à déduire du montant des ressources familiales est fixée à 240 N.F.

Les enfants des écoles les plus éloignées seront transportés en autobus.

Tout sera mis en oeuvre pour assurer la distribution dans les délais les plus rapides.

Le Comité approuve les décisions prises et ratifie les marchés à passer avec les maisons suivantes :

L. DALLÉ - Pour la fourniture de blouses et pyjamas filles.

PAUL DELANNOY - Pour la fourniture de tabliers, parepoussières, chemises garçons, pantalons jersey.

TISSUS DE FRANCE - Pour la fourniture de cardigans filles, pulls et cardigans garçons.

Sté NORD TISSUS CONFECTIONS - Pour la fourniture de costumes de drap, pantalons drap, duffles-coat.

Sté LILLOISE DES GRANDS - Pour la fourniture de pardessus, vestons, complets
MAGASINS SIGRAND drap, bérets basques, jupes plissées.

Par ailleurs il sera traité directement pour les fournitures de moindre importance avec les firmes ci-après désignées dont les conditions sont les plus avantageuses :

GREMEAUX FIOLET - Pour achat de pyjamas garçons.

Sté DESMAZIERES DRINO - Pour achat d'ensembles de lainage.

Les dépenses seront imputées à l'article IO du B.O. de 1960 : Attribution d'objets vestimentaires aux élèves indigents ou assidus des Ecoles Publiques. "

C.E. - 60/29 - DECOUPAGE DE VIANDE.

Par délibération en date du 27 Octobre 1955, le Comité de la Caisse des Ecoles a fixé, conformément à la Convention de Salaires du IO/I/1955 du Syndicat Départemental de la Boucherie et Boucherie Charcuterie, le salaire horaire de Monsieur CUVEELE, garçon boucher, à : 176 F.

En l'absence d'une nouvelle convention, ledit Syndicat a établi un barème de salaires en vigueur depuis le I/II/1959 - En application de ce barème, le salaire horaire de M. CUVEELE est porté à : 2, 35 N.F.

Cette mesure prenant effet au I/II/1959, un rappel sera servi à M. CUVEELE.

La dépense sera imputée aux Art. 2 et 6 du B.P. 1960.

M. GODINOT ayant fait état de la qualification professionnelle de M. CUVEELE, Mme LEMPEREUR souligne que l'intéressé n'a formulé aucune requête à ce sujet. Sur sa proposition, le Comité estime que la question pourrait être inscrite à l'ordre du jour d'une prochaine réunion si les services sont saisis d'une demande en révision présentée par M. CUVEELE.

C.E. - 60/30 - COLONIE DE WORMHOUT - PERSONNEL SANITAIRE - INDEMNITES

Conformément aux dispositions de l'arrêté interministériel en date du II Avril 1958, modifiant l'article 18 de l'arrêté du II Mai 1949, relatif aux obligations imposées aux oeuvres organisant des Colonies et Camps de Vacances, la Commission propose d'arrêter à deux le nombre d'assistants sanitaires à recruter pour notre Colonie de WORMHOUT et de fixer à 9 N.F.,00 l'indemnité journalière à leur allouer.

A ce chiffre, viennent s'ajouter les avantages en nature fixés forfaitairement à 90 N.F. par mois, soit 3 N.F. par jour.

Cette indemnité sera mandatée sur le B.O. 1960 à l'article 7 " COLONIE DE VACANCES DE WORMHOUT "

D'autre part, les avantages en nature feront l'objet d'un recouvrement et seront repris en " RECETTES " à l'article II du B.O. 1960. " REMBOURSEMENT DES AVANTAGES EN NATURE - PERSONNEL D'ENCADREMENT - COLONIES DE VACANCES ".

Les cotisations Sécurité Sociale, Accidents de Travail, Allocations familiales seront calculées selon les modalités de l'arrêté du Ministre du Travail et de la Sécurité Sociale du 27 Mai 1955 J.O. du 7/6/1955 page 5.777.

C.E. - 60/31 - ENFANTS DE LOMME A WORMHOUT.

Les instructions des Services Départementaux de la Jeunesse et des Sports, concernant l'organisation des Colonies de Vacances en 1960 font connaître que le prix de journée moyen départemental est fixé cette année à 5,70 N.F. (au lieu de 5,40 N.F. en 1959) soit une augmentation de 0,30 N.F.

En conséquence, le Comité approuve la prise en charge, dans la limite des places disponibles, d'enfants de cette commune qui pourront séjourner dans notre Colonie, durant chacun des deux séjours, moyennant le prix de 5,70 N.F. par jour et par enfant.

La recette sera reprise à l'article 5 du B.O. de 1960 " Participation des Parents - Colonies de Vacances ".

C.E. - 60/32 - VISITES MEDICALES D'INCORPORATION - WORMHOUT

Comme les années précédentes, le Comité décide que les visites médicales d'incorporation à la Colonie de Vacances de WORMHOUT seront pratiquées par M. le Docteur DELVILLE Fernand moyennant une indemnité de 100 Frs (1 N.F.) par visite.

A cet effet, M. le Docteur DELVILLE présentera, lors de la clôture de la Colonie, un mémoire faisant apparaître le nombre de visites effectuées pendant les différents séjours.

Cette dépense sera imputée à l'article 7 du Budget Ordinaire 1960 " COLONIE DE VACANCES DE WORMHOUT ".

C.E. - 60/33 - TRANSPORT DES ENFANTS - COLONIES DE WORMHOUT et BRIGHTON.

En vue du transport des enfants devant accomplir un séjour dans nos Colonies, 13 Entreprises ont été invitées à nous soumettre leurs conditions.

Ont répondu, les maisons suivantes :

- LESEUTE TRAINEL, 361, Boulevard Victor Hugo. LILLE
- MUTUELLE TOURISTIQUE DU NORD, 63, rue des Arts - ROUBAIX
- DERENEUX & Cie, 18, route Nationale - NIEPPE
- MOLLE, 89, rue de Cassel - LILLE
- F. CATTEAU & Cie, 26, rue des Pyramides - LILLE

Le Comité retient les offres de :

- LESEUTE TRAINEL, pour les transports des Colonies de WORMHOUT et BRIGHTON
- MUTUELLE TOURISTIQUE DU NORD, pour le transport annuel des Garderies du Jeudi.

Les dépenses pour ces transports seront imputées aux articles correspondants du B.O. de 1960.

C.E. - 60/34 - PERSONNEL D'ENCADREMENT DES COLONIES DE VACANCES - INDEMNITES

En 1959, le personnel d'encadrement appartenant ou non au corps enseignant a été rémunéré suivant les taux ci-après :

DIRECTEUR	865 Francs par jour.
MONITEUR DIPLOME	600 " " "
MONITEUR STAGIAIRE	475 " " "

Le Comité décide, pour 1960, de fixer comme suit les taux à servir au personnel d'encadrement des Colonies de Vacances :

DIRECTEUR DIPLOME	11,00 N.F. par jour
MONITEUR STAGIAIRE OU DIPLOME	7,00 N.F. " "
MONITEUR NON STAGIAIRE	5,50 N.F. " "

A ces chiffres viennent s'ajouter les avantages en nature fixés forfaitairement à

90 N.F. par mois soit 3 N.F. par jour.

Les indemnités d'encadrement seront mandatées sur le budget ordinaire 1960 respectivement aux articles :

- COLONIE DE VACANCES DE WORMHOUT.
- ENVOI D'ENFANTS A LA MER ET A LA CAMPAGNE.

D'autre part les avantages en nature feront l'objet d'un recouvrement et seront repris en Recettes à l'Art. 11 B.O. 1960 : " Remboursement des avantages en nature, Personnel d'Encadrement des Colonies de Vacances ".

Les cotisations Sécurité Sociale, Accident de Travail, Allocations Familiales seront calculées selon les modalités de l'Arrêté du Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale du 27 MAI 1955 - J.O. du 7/6/55 - page 5.777.

C.E. - 60/35 - COLONIE DE MEMBREY - NOUVEAU PRIX DE JOURNEE - APPLICATION LE 27 JUIN 1960.

Par lettre en date du 19 MAI 1960, M. le Maire de LOMME signale que le prix de journée de la maison d'enfants et de la Colonie de Vacances de MEMBREY a été fixé par le Comité de Gestion MEMBREY - LOMME à 8,35 N.F. par jour, en augmentation de 1,14 N.F. sur le prix de 1959 (721 Frs) et sera applicable à partir du 27 JUIN 1960.

En conséquence, nous prions le Comité de la Caisse des Ecoles de vouloir bien nous autoriser à régler à la Ville de Lomme le nouveau prix de journée de 8,35 N.F. à compter du 27 JUIN 1960, date d'ouverture de la Colonie.

La dépense sera imputée à l'article 9 du B.O. de 1960 " Envoi d'Enfants à la Colonie de Membrey " .

- Adopté -

C.E. - 60/36 - TRANSPORT DES ENFANTS FREQUENTANT LES CENTRES AERES 1960 - MARCHE C.G.I.T.

Le Comité approuve le marché à passer avec la Compagnie Générale Industrielle de Transports pressentie pour le transport des enfants des Centres Aérés pendant la période des grandes vacances.

Les prix de ces services journaliers de ramassage seront de 2.055 N.F. pour les écoles primaires et de 90 N.F. pour les services relatifs aux transports des écoles et garderies maternelles.

Ces prix s'entendent T.T.C.

La dépense sera imputée à l'Art. 6 du B.O. 1960 " Centres Aérés "

C.E. - 60/37 - CENTRES AERES ET COLONIE DE WORMHOUT (EXCURSIONS)

Les enfants inscrits dans les Centres Aérés ont bénéficié en 1959 d'un voyage à WORMHOUT; les enfants séjournant à la Colonie de WORMHOUT d'une excursion à MALO-LES-BAINS.

Mme LEMPEREUR suggère la reconduction en 1960 de ce voyage et de cette excursion qui pourraient avoir lieu aux dates ci-après :

ENFANTS INSCRITS DANS LES CENTRES AERES

à WORMHOUT (Filles - Le Lundi 18 Juillet
(Garçons - le Jeudi 18 Août

ENFANTS DE LA COLONIE DE WORMHOUT

à MALO-LES-BAINS (1er séjour le 18 Juillet

(2è séjour le 18 Août.

Le Comité adopte cette proposition.

C.E. - 60/38 - VISITE ANNUELLE DES COLONIES

Le voyage annuel du Conseil Municipal et du Comité aura lieu cette année à notre Colonie de WORMHOUT.

M. le Maire sera consulté pour la fixation de la date de ce déplacement, les Membres du Comité en seront informés en temps utile.

QUESTIONS DIVERSES

C.E. - 60/39 - MENUS

Mme COIBA souhaiterait une révision et éventuellement une modification des menus des Restaurants Scolaires. Cette question sera examinée par la Commission des Denrées avant la prochaine adjudication.

- Séance levée à 20 H.30 -

Le Chef de Bureau,

L. BARBOT.

La Présidente
de la Caisse des Ecoles,

R. LEMPEREUR.



Procès - Verbal
de la Réunion du 19 Novembre 1963

Les Membres du Comité de la Caisse des Ecoles se sont réunis à l'Hôtel de Ville, le Mardi 19 Novembre 1963, à 18 heures 30, sous la Présidence de Mme LEMPEREUR, Adjoint au Maire.

Etaient présents : Mme LEMPEREUR, Adjoint au Maire, Présidente de la Caisse des Ecoles.

M. SERRURE, Trésorier Principal.

M.M. BLANDEL, BROUX, CAILLIAU, CAMELOT,

Mmes. DEFLINE, DEFRANCE,

M. DERIEPPE,

Melle. DESHAYES, Inspectrice des écoles maternelles,
représentée par Melle VERNET, sa secrétaire.

Mme. FORTIER MAIRE,

M.M. GODINOT, le Docteur GROULT, LANDREA, LEFEBVRE, LEGRAND,
SAMIER, SOULIE, TYTGAT,

Mme. VANNEUFVILLE.

Excusés :

M. CHEYSSAC

Mme. COIBA,

M.M. DECOTTIGNIES, DUTHOIT, HERMEZ, KINDTS,
le Professeur MINNE, QUIQUAMPOIX, SALTEL, VISTE.

Absents :

M.M. LEVY, LUBREZ.

C.E. 63/1 - INFORMATIONS

Mme LEMPEREUR rappelle que la dernière réunion du Comité de la Caisse des Ecoles Municipales de Lille eut lieu le 28 juin 1960.

Elle souligne que les pouvoirs des Comités avaient pris fin le 15 septembre 1960, conformément aux dispositions du décret du 12 du même mois.

La circulaire du 2 novembre 1960 relative aux conditions d'application du décret aux communes autres que Paris n'intéressait cependant que les Caisses considérées comme des associations jouissant d'une large autonomie leurs ressources provenant essentiellement des cotisations des adhérents et de dons et legs.

En l'attente de nouvelles instructions ministérielles, les maires étaient priés d'assurer l'expédition des affaires courantes et l'exécution du budget.

.....

Mme LEMPEREUR observe que les dispositions incluses dans les statuts de la Caisse des Ecoles municipales de Lille, approuvés par M. le Préfet du Nord le 19 septembre 1955, sont conformes à celles prévues par le décret du 12 septembre 1960.

Elle donne lecture de la lettre adressée à ce sujet à M. le Préfet du Nord le 15 décembre 1960 et rappelle les divers contacts pris avec les services préfectoraux.

L'Autorité de tutelle a, depuis lors, exercé son contrôle et a approuvé tous les documents qui lui ont été soumis, sans aucune observation.

La Caisse des Ecoles Municipales de Lille n'était donc nullement assujettie aux dispositions prévues par le décret du 12 septembre 1960.

M. le Maire a, en conséquence, chargé Mme LEMPEREUR d'informer les membres du Comité que celui-ci reprendrait ses activités antérieures et convoquerait ses membres dans les diverses commissions, comme par le passé.

Mme la Présidente signale que depuis 1961, l'activité de la Caisse des Ecoles ne s'est cependant nullement ralentie. De nouveaux Etablissements ont été ouverts : restaurants scolaires, garderies. Les rationnaires sont toujours nombreux ; les colonies et centres aérés de vacances ont fonctionné à plein et il a été procédé aux attributions vestimentaires à l'occasion des fêtes de fin d'année.

M. CAMELOT demande à M. le Trésorier Principal si des difficultés ont surgi depuis 1960 ; M. SERRURE répond par la négative.

Mme LEMPEREUR précise que le renouvellement des membres du bureau interviendra au début de chaque année, conformément aux dispositions de l'article 3 des statuts.

Elle salue la mémoire de M. VERNET, membre du Comité, décédé le 22 mars 1963.

Elle souhaite la bienvenue aux nouveaux membres de droit :

- MM. DUTHOIT, SALTEL, SAMIER, Inspecteurs primaires récemment nommés à Lille.
- M. le Dr. GROULT, qui a remplacé M. G. MOULINS à la présidence du Denier des Ecoles laïques de Lille.

Mme LEMPEREUR adresse enfin ses remerciements aux membres présents et souhaite les retrouver nombreux lors des prochaines réunions.

- Séance levée à 19 H. 20 -

Le Chef du 3ème Bureau,

L. BARBOT.

La Présidente
de la Caisse des Ecoles,

R. LEMPEREUR.

VU : Le Chef de la 4ème Division,

G. TRICOTTEUX.

MAIRIE DE LILLE

4ème DIVISION

3ème Bureau

CAISSE DES ECOLES



PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 18 FEVRIER 1964

Les Membres du Comité de la Caisse des Ecoles se sont réunis à l'Hôtel de Ville, le mardi 18 février 1964, à 18 heures, sous la présidence de Mme LEMPEREUR, Adjoint au Maire.

Etaient présents :

Mme LEMPEREUR, Adjoint au Maire, Présidente de la Caisse des Ecoles,
M. SERRURE, Trésorier Principal,
MM. BLANDEL, BROUX, DECOTTIGNIES,
Mme DEFRANCE,
M. DERIEPPE,
Mlle DESHAYES, Inspectrice des Ecoles Maternelles, représentée par
Mlle VERNET, sa secrétaire,
M. DUTHOIT, Inspecteur Primaire, représenté par M. HOURIEZ,
Mme FORTIER-MAIRE,
MM. GODINOT, le Docteur GROULT, LANDREA, LEGRAND, le Professeur MINNE,
SALTEL, Inspecteur Primaire, SOULIE,
Mme VANNEUFVILLE,
M. VISTE

Excusés :

MM. CAILLIAU, CAMELOT, CHEYSSAC, Inspecteur Primaire,
Mmes COIBA, DEFLINE
MM. HERMEZ, KINDTS, Inspecteur Primaire, LEFEBVRE, LEVY, LUBREZ,
QUIQUAMPOIX, Inspecteur Primaire, SAMIER, Inspecteur Primaire,
TYTGAT

C.E. 64/1 - Procès-Verbal de la réunion du 19 Novembre 1963

Le procès-verbal de la réunion du 19 novembre 1963 est adopté sans observation.

C.E. 64/2 - Formation du Bureau, des Commissions et désignation des Délégués aux Restaurants Scolaires pour 1964, conformément aux dispositions statutaires

Constitution du Bureau

Le Bureau est formé comme suit :

Président : Mme LEMPEREUR, Adjoint au Maire, Délégué
Vice Présidents : MM. BROUX, TYTGAT, GROULT
Secrétaire Général : M. CAILLIAU
Trésorier : M. le Trésorier Principal de la Ville de Lille
Secrétaires Adjoints : M. GODINOT, Mme VANNEUFVILLE

.../...

COMMISSIONS

- FINANCES : MM. BROUX, CAILLIAU, CAMELOT, Mme COIBA, MM. DERIEPPE, GROULT, LEGRAND, LEVY, MINNE, VISTE
- DENREES : MM. BROUX, CAILLIAU, Mmes COIBA, DEFLINE, MM. GODINOT, LANDREA, MINNE SAMIER, SOULIE, TYTGAT.
- VETEMENTS : M. DECOTTIGNIES, Mmes DEFLINE, DEFRANCE, DESHAYES, FORTIER-MAIRE, MM. GODINOT, LEGRAND, Mme VANNEUFVILLE
- COLONIES : MM. BROUX, CAMELOT, DECOTTIGNIES, DERIEPPE, Mme COIBA, MM. LEFEBVRE, SOULIE, TYTGAT, VISTE

ATTRIBUTIONS DES DELEGATIONS

Avant de procéder à la répartition des différentes délégations Mme LEMPEREUR commente les attributions des Délégués de Restaurants; elle rappelle que leurs éventuelles observations sont à adresser, soit à elle-même, soit au Chef de la 4ème Division.

Restaurants "Primaires"

Armand CARREL	37-39, Bd de Belfort et 0 rue Georges Mandel	Mme DEFRANCE
A. DESROUSSEAUX	95, rue St Sauveur	BROUX
BAGGIO	11, rue Racine	Mme FORTIER-MAIRE
BAIGNERIE	14, rue de la Baignerie	LEGRAND
ERIAN	7, Bd Eugène Duthoit	Mme FORTIER-MAIRE
BUISSON	13, rue Alphonse Leroy	DECOTTIGNIES
CHATEAUERIAN	20 ter, rue du Port	CAMELOT
CHATEAU LEMOINE	18, rue Eugène Jacquet	DECOTTIGNIES
Mme de STAEL	23, rue Fulton	CAILLIAU
Edouard ERANLY	90, rue de la Barre	LEGRAND
Edouard HERRIOT	6 bis, rue Léon Blum	Mme VANNEUFVILLE
Faubourg d'ARRAS	1, rue Paul Bardou	DERIEPPE
Faubourg de BERHUNE	13, rue Verhaeren	CAILLIAU
FENELON	40, rue Fénélon	TYTGAT
Guillaume TELL	2, rue Guillaume Tell	CAMELOT
Jean Baptiste LEBAS	7, rue d'Arsonval	VISTE
Jean ZAY	1, rue Hippolyte Lefebvre	DECOTTIGNIES
Léon BLUM	4, rue Léon Tolstoï	Mme DEFRANCE
MALOT-PAINLEVE	8, rue de l'Escaut	DERIEPPE
Paul BERT	1, rue du Vieux Moulin	SOULIE
Pierre BROSSOLETTE	58 et 60 rue Mermoz et rue Coli 0	CAMELOT
Pierre LEGRAND	267, rue Pierre Legrand	SOULIE
QUINET-ROLLIN	55, rue Louis Faure	Mme VANNEUFVILLE
Roger Salengro	65, Bd Montebello	TYTGAT
VIGNETTE	7, rue Baptiste Monnoyer	BROUX
RUVAULT	2, rue Frédéric Mottez	LANDREA

Restaurants "Maternelles"

Antoine BRASSEUR	1, rue Porret	SOULIE
Auguste COMTE	10 bis, rue de Thionville	GODINOT
BARA	3, rue Cabanis	LEFEBVRE
BERANGER	2, rue Léon Blum	Mme FORTIER-MAIRE
BICHAT	2, rue Béranger	CAILLIAU
BOUFFLERS	41, rue de Tournai	BROUX
BROCA	2, rue Broca	DECOTTIGNIES
Camille DESMOULINS	256 ter, Bd Victor Hugo	Mme VANNEUFVILLE
GOUNOD	70 ter, rue des Stations	Mme DEFLINE
Gustave NADAUD	1, Bd Eugène Duthoit	Mme FORTIER-MAIRE
GUTENBERG	16, rue de la Baignerie	LEGRAND
JARDIN DE FIVES	81, rue de Rivoli	DECOTTIGNIES
Jean AICARD	23, rue Verhaeren	CAILLIAU
Jean BART	0, Place Edith Cavell	Mme FORTIER-MAIRE
Jeanne GODART	2, rue Paul Bardou	DERIEPPE
Jeanne HACHETTE	48, rue Léon Blum	Mme VANNEUFVILLE
Jean JAURES	6, rue Guillaume Tell	CAMELOT
J.J. ROUSSEAU	6, rue du Lieutenant Colpin	LEGRAND
JENNER	1, rue Alphonse Colas	GODINOT
Jules SIMON	122 bis, rue du Buisson	DECOTTIGNIES
LA FONTAINE	95, rue St Gabriel	DECOTTIGNIES
Léon FRAPPE	3, rue du Capitaine Michel	VISTE
Louis BLANC	56, rue de la Fontaine	DECOTTIGNIES
MOZART	1, Parvis Saint Michel	Mme COIBA
Ph. de COMINES	16 ter, rue Philippe de Comines	TYIGAT
Suzanne LACORRE	14, rue Bohin	SOULIE
Victor HUGO	137, Bd Victor Hugo	LEFEBVRE

C.E. 64/3 - Rapport de la Commission des Dénrées du 22 Novembre 1963

Le rapport de la Commission des Dénrées en date du 22 Novembre 1963 est adopté sans observation.

.../...

C.E. 64/4 - MENUS

Lecture est donnée des menus actuellement servis dans les restaurants scolaires, ceux-ci sont adoptés.

Mme LEMPEREUR précise que les mêmes denrées sont livrées dans chacun d'eux mais remarque que la préparation et la présentation des plats par les cuisinières peuvent parfois être différentes.

Elle souligne qu'un contrôle est exercé par deux inspecteurs des restaurants scolaires, habilités à adresser toutes remarques ou suggestions au personnel de cuisine.

Elle déclare que le contrôle peut également être effectué par le délégué du restaurant et qu'une réunion spéciale pourrait, le cas échéant, être prévue pour un examen plus approfondi de cette question de menus.

C.E. 64/5 - Attributions vestimentaires à l'occasion des Fêtes de fin d'année 1963

La Présidente informe le Comité que la distribution annuelle d'articles vestimentaires aux élèves des écoles primaires et des écoles maternelles publiques de Lille avait nécessité un appel à la concurrence qui eut lieu le 7 mai 1963, les fournisseurs étaient invités à effectuer leurs livraisons dès le début de septembre.

Le 16 septembre 1963, 25.000 questionnaires destinés aux familles des élèves avaient été mis à la disposition des chefs d'établissements scolaires.

Au fur et à mesure de leur réception les dossiers, établis par école, étaient vérifiés, complétés et classés en trois catégories, compte tenu des ressources familiales.

15.026 questionnaires furent ainsi examinés, 12.673 convocations furent adressées aux bénéficiaires d'attributions et 2.153 dossiers ne furent pas retenus, les ressources familiales étant supérieures au barème fixé.

Le 7 novembre 15.900 articles étaient entreposés et classés par tailles dans le magasin aménagé par le service d'Architecture au sous-sol - 3ème pavillon.

La distribution débutait à la date précitée pour se terminer le 13 décembre 1963.

Six journées avaient été réservées pour les élèves des écoles maternelles où l'on dénombrait 3.670 bénéficiaires.

Seize journées furent nécessaires pour assurer la distribution d'articles vestimentaires à 9.100 élèves des écoles primaires élémentaires.

Le 31 décembre un stock de 3.121 pièces restait disponible et sera utilisé en 1964.

Mme LEMPEREUR adresse ses remerciements au personnel pour l'effort fourni à l'occasion de cette distribution.

.../...

COLONIES DE VACANCES

C.E. 64/6 - Dates d'ouverture et durées des séjours en 1964

Compte tenu du calendrier scolaire les dates et durées des séjours dans nos colonies proposées par la Présidente de la Caisse des Ecoles sont adoptées sans observation.

Séance levée à 20 heures.

Le Chef du 3ème Bureau,

L. BARBOT

La Présidente
de la Caisse des Ecoles,

R. LEMPEREUR

Vu : Le Chef de la 4ème DIVISION

G. TRICOTTEUX